



COMPTE RENDU DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Département du Calvados

23/04/2026

L'an **deux mil vingt-six, le vingt-trois avril**, à **18h00**, le Conseil communautaire de la communauté de communes **TERRE D'AUGE**, **régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Saint Hymer, après convocation légale, sous la présidence de **M. Jérémy ROSEAU**.

Étaient présents en début de séance : Membres titulaires : M. MARIE Patrick, Mme EBRARD Sylviane, M. COGE Dorian, M. REYDELLET Steve, M. ROUSSEAU Jean Christophe, M. DELAHAYE Daniel, M. GREAUME Marcel, Mme COTHIER Florence, M. BONJOUR Didier, M. VALLEE Jacques, M. TONON Stephane, Mme LIE Nicole, Mme MATHIEU Sophie, Mme LORIOT Jennifer, M. FORTIER Jean-Philippe, M. LAROSE Christian, Mme LESQUERBAULT Marie-Thérèse, Mme MARTIN Martine, Mme ANQUETIL Edwige, M. ASSE Christian, M. POTTIER David, M. TESTARD Alain, M. OLIVIER DE SANDERVAL Jean-Aimé, M. LETHUILLIER Bruno, Mme HENRI Mauricette, M. LECOINTRE Samuel, Mme FESQUET Christelle, M. MAYEUX Laurent, M. AVOYNE Pierre, Mme SAMSON Anne-Marie, Mme BOIRE Sandrine, M. CARREL Pierre, Mme CLERMONT Sabrina, M. EUDE Jean-Michel, Mme GAUTIER Béatrice, M. HUET Eric, Mme JOLIVET SERVANT Claire, Mme LANGIN Nesrine, M. L'HUILLIER Thierry, M. MAGNE François, M. ROSEAU Jérémy, M. WEINREICH Laurent, Mme CENIER Ginette, Mme GADENNE Audrey, Mme MAUREY Fabienne, Mme CARVALBOULANGER Delphine, M. LAFARGUE Alexandre, M. GOULEY Philippe, Mme AUBRY Olga, M. DE LAURENS Pascal, Mme SPRUYTTE Françoise, Mme LEVY Maryline, M. LAPLANCHE Rémy, M. LANGLOIS Thierry, M. GARNIER François. ; *Membres suppléants : Mme PERROT Cécile, M. LAULHE Vincent, M. LEGOUIX Vianney, Mme ESSAFI Marie-Pierre.*

Étaient absents excusés : M. MAHEUT Sébastien, Mme MAHEUT Céline, M. LEGOUIX Benoit, M. LEFRANCOIS Jean-Louis, Mme KNOLL GOMBERT Murielle, Mme LETELLIER Catherine.

Étaient absents non excusés : -

Procurations : Mme KNOLL GOMBERT Murielle en faveur de Mme GAUTIER Béatrice, Mme LETELLIER Catherine en faveur de Mme JOLIVET SERVANT Claire.

Secrétaire : Mme Sandrine BOIRE.

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE N°CC-DEL-2026-032 : Validation du Procès-Verbal du Conseil Communautaire du 9 avril 2026

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le règlement intérieur de la communauté de communes adopté le 08 octobre 2020 ;

Considérant le projet de procès-verbal du conseil communautaire du 9 avril 2026 transmis aux membres ;

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Président, le Conseil communautaire décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **DE VALIDER** le procès-verbal du 9 avril 2026, ci-annexé

61 VOTANTS
61 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE N°CC-DEL-2026-033 : Création des commissions thématiques intercommunales

Vu l'article L2121-22 du Code général des collectivités territoriales définissant que "le conseil municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres. Elles sont convoquées par le maire, qui en est le président de droit, dans les huit jours qui suivent leur nomination, ou à plus bref délai sur la demande de la majorité des membres qui les composent. Dans cette première réunion, les commissions désignent un vice-président qui peut les convoquer et les présider si le maire est absent ou empêché. Dans les communes de plus de 1000 habitants, la composition des différentes commissions, y compris les commissions d'appel d'offres et les bureaux d'adjudications, doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale" ;

Vu la décision rendue par le Conseil d'état (n°12000, Agard), la désignation des membres de chaque commission doit être effectuée au scrutin secret ;

Vu l'arrêté préfectoral du 11 décembre 2002 autorisant la constitution de la communauté de communes et les arrêtés préfectoraux modificatifs suivants, notamment ceux, en date du 28 décembre 2015 et 7 décembre 2017 portant sur l'intégration de nouvelles communes dans la communauté de communes ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 5 janvier 2026 fixant le conseil communautaire à 61 délégués communautaires ;

Vu les statuts de la communauté de communes adoptés par le conseil communautaire le 26 décembre 2018 ;

Vu le règlement intérieur de la Communauté de communes adopté le 12 septembre 2024 ;

Considérant que cette nouvelle création nécessitera une modification du règlement intérieur du Conseil communautaire (article 35) par délibération suivante ;

Considérant que la composition des commissions a été fixée selon la délibération citée ci-dessus à 24 membres au maximum ;

Considérant que le conseil communautaire a prévu dans son règlement intérieur la possibilité d'une désignation sans recours au scrutin secret, à condition que l'unanimité des membres y renonce.

Monsieur Jean-Michel EUDE sort de la salle, ce qui porte 58 le nombre de présents et à 60 le nombre de votants.

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Président, le Conseil communautaire décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **DE CREER** 8 commissions suivantes pour la durée du mandat de façon permanente :
 - Commission Environnement et Développement Durable
 - Commission Enfance, Education, Communication et Numérique
 - Commission Sport, Santé, Interventions techniques et Suivi des grands projets
 - Commission Aménagement et Urbanisme
 - Commission Développement Economique, Attractivité et Tourisme
 - Commission Finances, Ruralité et Animation territoriale
 - Commission Affaires générales et Ressources Humaines
 - Commission Culture et Inclusion
- **D'ELIRE** les membres des nouvelles commissions

60 VOTANTS

60 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE N°CC-DEL-2026-034 : Election des membres des commissions thématiques intercommunales

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 2112-22 et L. 5211-40-1 ;

Vu les statuts de la Communauté de Communes modifiés et approuvés par arrêté préfectoral en date du 26 décembre 2018 ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 5 janvier 2026 fixant le conseil communautaire à 61 délégués communautaires ;

Vu la délibération du conseil communautaire n°CC-DEL-2026-033 en date du 23 avril 2026 portant création des commissions communautaires ;

Considérant qu'à la suite de ces créations, il convient d'élire les membres des commissions ;

Considérant que le conseil communautaire a prévu dans son règlement intérieur la possibilité d'une désignation sans recours au scrutin secret, à condition que l'unanimité des membres y renonce ;

Monsieur Jean -Michel EUDE entre dans la salle, ce qui porte à 59 le nombre de présents et à 61 le nombre de votants.

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Président, le Conseil communautaire décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **DE PRENDRE ACTE** des membres de chaque commission selon le tableau annexé

61 VOTANTS

61 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE N°CC-DEL-2026-035 : Election des membres de la Commission d'Appel d'Offres (CAO)

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L. 1414-2, L. 1411-5 et L2121-22 ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu les statuts de la Communauté de Communes modifiés et approuvés par arrêté préfectoral en date du 26 décembre 2018 ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 5 janvier 2026 fixant le conseil communautaire à 61 délégués communautaires ;

Considérant, selon les dispositions de l'article L. 1411-5 que la commission d'appel d'offres comporte en plus de l'autorité habilitée à signer les marchés publics ou son représentant, président, 5 membres titulaires et 5 membres suppléants, élus au sein de l'assemblée délibérante, à la représentation proportionnelle au plus fort reste ;

Le Conseil communautaire décide de procéder, au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, à l'élection des membres devant composer la commission d'appel d'offres permanente de la Communauté de communes Terre d'Auge.

Une seule liste est déposée. Il s'agit de la liste suivante :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Christian ASSE	Jean Michel EUDE
Jean Aimé Olivier de SANDERVAL	Steve REYDELLET
Dorian COGE	Edwige ANQUETIL
Pierre CARREL	Pascal de LAURENS
Patrick MARIE	Samuel LECOINTRE

Le Conseil communautaire a décidé, à l'unanimité, de ne pas procéder à un vote à scrutin secret.

Sont élus à la commission d'appel d'offres :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Christian ASSE	Jean Michel EUDE

Jean Aimé Olivier de SANDERVAL	Steve REYDELLET
Dorian COGE	Edwige ANQUETIL
Pierre CARREL	Pascal de LAURENS
Patrick MARIE	Samuel LECOINTRE

61 VOTANTS
61 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE N°CC-DEL-2026-036 : Election des membres de la commission de Délégation de Service Public (DSP)

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 1411-1, L1411-5, L 1411-6 et L 1411-7 ainsi que ses articles D 1411-3 à D 1411-5, L1411-5 ;

Vu les statuts de la Communauté de communes modifiés et approuvés par arrêté préfectoral en date du 26 décembre 2018 ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 5 janvier 2026 fixant le conseil communautaire à 61 délégués communautaires ;

Vu le code de la commande publique ;

Considérant que la commission de délégation de service public est composée, outre le maire, président, ou son représentant, de cinq membres titulaires et cinq membres suppléants élus en son sein par le conseil municipal, au scrutin de liste suivant le système de la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel ;

Le Conseil communautaire décide de procéder, au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, à l'élection des membres devant composer la commission de délégation de service public permanente de la Communauté de communes Terre d'Auge.

Une seule liste est déposée. Il s'agit de la liste suivante :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Christian ASSE	Jean Michel EUDE
Jean Aimé Olivier de SANDERVAL	Steve REYDELLET
Dorian COGE	Edwige ANQUETIL
Pierre CARREL	Pascal de LAURENS
Patrick MARIE	Samuel LECOINTRE

Le Conseil communautaire a décidé, à l'unanimité, de ne pas procéder à un vote à scrutin secret.

Le Conseil communautaire a décidé, à l'unanimité, de ne pas procéder à un vote à scrutin secret.

Sont élus à la commission de délégation de service public :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Christian ASSE	Jean Michel EUDE
Jean Aimé Olivier de SANDERVAL	Steve REYDELLET
Dorian COGE	Edwige ANQUETIL
Pierre CARREL	Pascal de LAURENS
Patrick MARIE	Samuel LECOINTRE

61 VOTANTS
61 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE N°CC-DEL-2026-037 : Désignation des membres pour la Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID)

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts de la Communauté de Communes modifiés et approuvés par arrêté préfectoral en date du 26 décembre 2018 ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 5 janvier 2026 fixant le conseil communautaire à 61 délégués communautaires ;

Considérant que la commission est composée du Président de l'EPCI, de 10 membres titulaires et 10 membres suppléants, désignés par le directeur des finances publiques ;

Considération que la désignation des membres est effectuée par le directeur départemental des finances publiques sur une liste de contribuables en nombre double proposée par le conseil communautaire, soit :

- 20 personnes susceptibles de devenir membres titulaires
- 20 personnes susceptibles de devenir membres suppléants

Considérant qu'à la suite des élections de la nouvelle gouvernance, il convient de proposer 40 noms pour cette désignation ;

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Président, le Conseil communautaire décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **DE PRESENTER** 40 contribuables dont la liste sera notifiée à la direction départementale des finances publiques

TITULAIRE	TITULAIRE
Sylviane EBRARD	Delphine BESSON
Stéphane TONON	Alain TESTARD
Maryline LEVY	Éric MOULIN
Cyril MANSON	Thierry LANGLOIS
Mathilde BERTHO	Marcel GREAUME
Catherine LETELLIER	Christian LAROSE
Sandrine BOIRE	Marie Pierre ESSAFI
Thierry L'HUILLIER	Jennifer LORIOT
Sabrina CLERMONT	Christelle ROOS
Pierre CARREL	Mickael BRACKX
SUPPLEANT	SUPPLEANT
Martine MARTIN	Béranger BUSSY
Fabienne MAUREY	Bastien LEROY
Olga AUBRY	Daniel DESCHAMPS
Elise LE FORT	François GARNIER
Fabienne HEBERT	Jean Aimé Olivier de SANDERVAL
Edwige ANQUETIL	Alain CORDIER
Dorian COGE	Laurent MAYEUX
Béatrice TAPIN	Hugues ZWINGELSTEIN
Bruno LETHUILLIER	Anne Marie SAMSON

61 VOTANTS

61 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE N°CC-DEL-2026-038 : Création de la Commission Intercommunale d'Accessibilité (CIA)

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son Article L2143-3 ;

Vu la loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, participation et citoyenneté des personnes handicapées et notamment les articles 45 et 46 ;

Vu les statuts de la Communauté de Communes modifiés et approuvés par arrêté préfectoral en date du 26 décembre 2018 ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 5 janvier 2026 fixant le conseil communautaire à 61 délégués communautaires ;

Considérant que la création d'une commission intercommunale pour l'accessibilité aux personnes handicapées est obligatoire pour les EPCI compétents en matière de transports ou d'aménagement de l'espace, dès lors qu'ils regroupent 5 000 habitants et plus ;

Considérant que cette commission est présidée par le président de l'EPCI et composée de représentants de l'EPCI, d'associations ou organismes représentant les personnes handicapées pour tous les types de handicap, notamment physique, sensoriel, cognitif, mental ou psychique, d'associations ou organismes représentant les personnes âgées, de représentants des acteurs économiques ainsi que de représentants d'autres usagers de l'EPCI ;

Considérant que cette Commission a notamment pour objet d'établir un rapport annuel comprenant l'état des lieux de l'accessibilité et des propositions d'améliorations en lien avec les compétences de l'EPCI et de donner un avis sur les réflexions et actions promouvant l'accès des personnes handicapées dans les champs de compétence de l'EPCI ;

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Président, le Conseil communautaire décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **D'APPROUVER** la création de la Commission Intercommunale pour l'Accessibilité aux personnes handicapées dans les conditions sus exposées
- **DE CHARGER** Monsieur le Président de solliciter les associations ou organismes afin qu'ils désignent leurs représentants et ensuite d'arrêter la liste des membres de la Commission Intercommunale d'Accessibilité aux personnes handicapées
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération

61 VOTANTS

61 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE N°CC-DEL-2026-039 : Nomination des représentants à la Société Publique Locale Terre d'Auge (SPL Terre d'Auge)

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts de la Communauté de Communes modifiés et approuvés par arrêté préfectoral en date du 26 décembre 2018 ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 5 janvier 2026 fixant le conseil communautaire à 61 délégués communautaires ;

Considérant qu'à la suite des élections de la nouvelle gouvernance, il convient de procéder à l'élection des 12 membres pour siéger au sein du conseil d'administration de la SPL Terre d'Auge Attractivité ;

Considérant qu'au total le Conseil d'Administration de la SPL Terre d'Auge est composé de 12 élus de Terre d'Auge, et 2 élus de de la Communauté d'Agglomération Lisieux Normandie ;

Parmi ces 12 membres, conformément au règlement intérieur, 7 représentants de la Communauté de Communes siégeront au Comité Technique Office de Tourisme.

Le Comité technique sera composé de ces 7 membres et de 6 socio-professionnels du tourisme du territoire qui seront désignés par la SPL.

Il est à noter qu'un comité de suivi et d'engagement Lac sera également mis en place par la SPL.

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Président, le Conseil communautaire décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **DE NOMMER** les 12 membres pour représenter Terre d’Auge de la Communauté de Communes au sein du conseil d’administration de la SPL Terre d’Auge Attractivité dont le Président de la Communauté de communes ;

TITULAIRE
Jérémy ROSEAU (membre de droit)
Éric HUET
Martine MARTIN
Christian ASSE
Pierre CARREL
Nesrine LANGIN
Jean Aimé Olivier de SANDERVAL
Dorian COGE
Audrey GADENNE
Ginette CENIER
Claire JOLIVET SERVANT
Françoise SPRUYTTE

61 VOTANTS
61 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE N°CC-DEL-2026-040 : Création et composition de la Commission Locale d’Evaluation des Charges Transférées (CLECT)

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts de la Communauté de communes modifiés et approuvés par arrêté préfectoral en date du 26 décembre 2018 ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 5 janvier 2026 fixant le conseil communautaire à 61 délégués communautaires ;

Vu l'article 1609 nonies C du Code général des impôts ;

Considérant que l'article 1609 nonies C, IV du Code général des impôts précise qu'il est créé entre l'établissement public de coopération intercommunale soumis aux dispositions fiscales de l'article 1609 nonies C et les communes membres une commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges ;

Considérant que cette commission est créée par l'organe délibérant de l'établissement public qui en détermine la composition à la majorité des deux tiers. Elle est composée de membres des conseils municipaux des communes concernées : chaque conseil municipal dispose d'au moins un représentant ;

Considérant qu'il convient de réinstaller entre l'établissement public de coopération intercommunale et les communes membres une commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges ;

Considérant que le Maire de chacune des communes devra transmettre à l'établissement public de coopération intercommunale le nom des représentants désignés. Étant précisé que les modalités de désignation sont laissées à la libre appréciation de chaque commune à savoir : délibération du conseil municipal ou désignation par le Maire ;

Considérant qu'au vu de ces désignations, le Président de l'établissement public intercommunal prendra un arrêté fixant la liste des membres de la CLECT ;

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Président, le Conseil communautaire décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **D'APPROUVER** la réinstallation de la CLECT
- **DE FIXER** la composition de la CLECT comme suit :
 - o un représentant titulaire et un représentant suppléant par commune par tranche de 1 000 habitants maximum

- o un maximum de 5 représentants titulaires et 5 représentants suppléants par commune quelle que soit la population

– **D'ARRETER** la composition de la CLECT selon le tableau ci-dessous

Commune	Population au 01/01/2026	Nombre de sièges titulaires	Nombre de sièges suppléants
Annebault	532	1	1
Les Authieux sur Calonne	288	1	1
Auvillars	242	1	1
Beaumont en Auge	382	1	1
Blangy le Château	904	1	1
Bonnebosq	667	1	1
Bonneville la Louvet	844	1	1
Bonneville sur Touques	323	1	1
Bourgeauville	105	1	1
Branville	243	1	1
Le Breuil en Auge	974	1	1
Le Brèvedent	208	1	1
Canapville	228	1	1
Clarbec	329	1	1
Danestal	356	1	1
Drubec	111	1	1
Englesqueville en Auge	115	1	1
Le Faulq	327	1	1
Fierville les Parcs	243	1	1
Formentin	276	1	1
Le Fournet	79	1	1
Glanville	164	1	1
Léaupartie	87	1	1
Manerbe	551	1	1
Manneville la Pipard	267	1	1
Le Mesnil sur Blangy	177	1	1
Norolles	368	1	1
Pierrefitte en Auge	155	1	1
Commune	Population au	Nombre de sièges	Nombre de sièges

	01/01/2026	titulaires	suppléants
Pont l'Evêque	5 215	5	5
Repentigny	106	1	1
Reux	428	1	1
La Roque-Baignard	105	1	1
Saint André d'Hébertot	455	1	1
Saint Benoît d'Hébertot	452	1	1
Saint Etienne le Thillaye	396	1	1
Saint Hymer	676	1	1
Saint Julien sur Calonne	182	1	1
Saint Martin aux Chartrains	443	1	1
Saint Philbert des Champs	650	1	1
Surville	481	1	1
Le Torquesne	543	1	1
Tourville en Auge	263	1	1
Valsemé	265	1	1
Vieux Bourg	106	1	1
TOTAL	20 311	48	48

61 VOTANTS
61 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE N°CC-DEL-2026-041 : Désignation des délégués du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados (SDEC Energie)

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts de la Communauté de communes modifiés et approuvés par arrêté préfectoral en date du 26 décembre 2018 ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 5 janvier 2026 fixant le conseil communautaire à 61 délégués communautaires ;

Vu la loi du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique qui précise que les délégués doivent être délégués communautaires ;

Considérant qu'à la suite des élections de la nouvelle gouvernance, il convient de procéder à une désignation de 2 représentants titulaires au sein du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados (SDEC Energie) ;

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Président, le Conseil communautaire décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **DE DESIGNER** deux représentants titulaires au sein du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados (SDEC Energie)

TITULAIRES
David POTTIER
Florence COTHIER

61 VOTANTS
61 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE N°CC-DEL-2026-042 : Désignation des représentants à la Commission Consultative pour la Transition Energétique au sein du SDEC (CCTE)

Rapporteur : Jérémy ROSEAU

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts de la Communauté de communes modifiés et approuvés par arrêté préfectoral en date du 26 décembre 2018 ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 5 janvier 2026 fixant le conseil communautaire à 61 délégués communautaires ;

Vu l'article 198 de la loi n°2015-992 du 17 août 2015 de transition énergétique pour la croissance verte imposant la création, par le SDEC ENERGIE, d'une commission consultative paritaire constituée entre le SDEC et l'ensemble des EPCI à fiscalité propre totalement ou partiellement inclus dans le périmètre du SDEC ;

Considérant qu'à la suite des élections de la nouvelle gouvernance, il convient de procéder à une désignation de 2 représentants titulaires au sein de la Commission Consultative pour la Transition Energétique (CCTE) ;

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Président, le Conseil communautaire décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **DE DESIGNER** deux représentants titulaires au sein de la Commission Consultative pour la Transition Energétique (CCTE)

TITULAIRES
David POTTIER
Florence COTHIER

61 VOTANTS
61 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE N°CC-DEL-2026-043 : Election des membres du Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Touques (SMBVT)

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts de la Communauté de communes modifiés et approuvés par arrêté préfectoral en date du 26 décembre 2018 ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 5 janvier 2026 fixant le conseil communautaire à 61 délégués communautaires ;

Vu la délibération du Conseil communautaire du 5 juin 2007 validant la création et adoptant les statuts du Syndicat Mixte fermé du Bassin Versant de la Touques (SMBVT) ;

Vu les arrêtés préfectoraux interdépartementaux des 31.12.2007, 14.09.2011, 10.07.2012, 15.10.2019 du SMBVT ;

Vu l'article L5711-1 du CGCT qui renvoie aux dispositions du même code, relatives aux syndicats de communes pour déterminer les règles applicables aux syndicats mixtes constitués exclusivement d'établissements publics de coopération intercommunale ;

Considérant qu'à la suite des élections de la nouvelle gouvernance, il convient de procéder à une élection afin de nommer 6 représentants titulaires et 6 représentants suppléants ;

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Président, le Conseil communautaire décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **D'ELIRE** 6 représentants titulaires et 6 représentants suppléants au sein Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Touques (SMBVT)

TITULAIRE	SUPPLEANT
David POTTIER	Marcel GREAUME
Jean Aimé Olivier de SANDERVAL	Alexandre LAFFARGUE
Thierry L'HUILLIER	Pierre CARREL
Audrey GADENNE	Stéphane TONON
Christelle FESQUET	Jean Christophe ROUSSEAU
Pascal de LAURENS	Martine MARTIN

61 VOTANTS

61 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE N°CC-DEL-2026-044 : Election de représentants au Syndicat d'Elimination et de Valorisation Energétique des Déchets de l'Estuaire (SEVEDE)

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.5711-1 et L.5211-7 ;

Vu les statuts de la Communauté de communes modifiés et approuvés par arrêté préfectoral en date du 26 décembre 2018 ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 5 janvier 2026 fixant le conseil communautaire à 61 délégués communautaires ;

Vu la délibération du 28 juin 2006 décidant d'adhérer au Syndicat d'Elimination et de Valorisation Energétique des Déchets de l'Estuaire (SEVEDE) à compter du 1^{er} janvier 2007 ;

Vu les statuts du syndicat mixte fermé dénommé SEVEDE révisés prévoyant que le comité syndical est composé de deux délégués titulaires et de deux délégués suppléants élus au sein de l'assemblée délibérante de la Communauté de communes Terre d'Auge ;

Considérant qu'à la suite des élections de la nouvelle gouvernance, il convient de procéder à une élection de 2 représentants titulaires et de 2 représentants suppléants au sein du Syndicat d'Elimination et de Valorisation Energétique des Déchets de l'Estuaire (SEVEDE) ;

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Président, le Conseil communautaire décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **D'ELIRE** 2 représentants titulaires et 2 représentants suppléants au sein du Syndicat d'Elimination et de Valorisation Energétique des Déchets de l'Estuaire (SEVEDE)

TITULAIRE	SUPPLEANT
David POTTIER	Thierry LANGLOIS
Jérémy ROSEAU	Jennifer LORiot

61 VOTANTS
61 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE N°CC-DEL-2026-045 : Nomination du représentant à la SPL NORMANTRI

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts de la Communauté de Communes modifiés et approuvés par arrêté préfectoral en date du 26 décembre 2018 ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 5 janvier 2026 fixant le conseil communautaire à 61 délégués communautaires ;

Vu la délibération du conseil communautaire n°CC_DEL_2029_098 en date du 03 octobre 2019 portant adhésion à la SPL NORMANTRI et nomination des représentants de la Communauté de communes ;

Considérant qu'à la suite des élections de la nouvelle gouvernance, il convient de nommer un représentant titulaire au sein de la SPL NORMANTRI ;

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Président, le Conseil communautaire décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **DE NOMMER** 1 représentant titulaire au sein de la SPL NORMANTRI

TITULAIRE
David POTTIER

61 VOTANTS
61 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE N°CC-DEL-2026-046 : Election de délégués au Syndicat Mixte pour le Schéma de Cohérence Territoriale du nord Pays d'Auge (SCoT)

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral du 28-10-2002 créant le syndicat mixte fermé pour le schéma de cohérence territoriale du nord Pays d'Auge ;

Considérant qu'à la suite des élections de la nouvelle gouvernance, il convient de procéder à une élection afin de nommer les représentants au sein du syndicat mixte pour le schéma de cohérence territoriale du nord Pays d'Auge ;

Considérant qu'il convient d'élire :

- **2 représentants** titulaires et suppléants pour le secteur 3 correspondant aux communes de l'ancienne communauté de communes du canton de Cambremer
- **5 représentants** titulaires et suppléants pour le secteur 5, issus des communes de l'ancien canton de

Pont-l'Evêque

- **4 représentants** titulaires et suppléants pour le secteur 6 issus des communes de l'ancien canton de Blangy-le-Château ;

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Président, le Conseil communautaire décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

– **DE DESIGNER** comme suit :

SCOT (secteur 3 : ancienne CC Cambremer)	TITULAIRES	SUPPLEANTS
	Jean Christophe ROUSSEAU	Laurent MAYEUX
	Samuel LECOINTRE	Ginette CENIER
SCOT (secteur 5 : ancien canton Pont l'Evêque)	TITULAIRES	SUPPLEANTS
	Delphine CARVAL BOULANGER	Stéphane TONON
	Pierre CARREL	Maryline LEVY
	Jacques VALLEE	Audrey GADENNE
	Nesrine LANGIN	Olga AUBRY
	Martine MARTIN	Alexandre LAFFARGUE
SCOT (secteur 6: ex-canton Blangy le Château)	TITULAIRES	SUPPLEANTS
	Françoise SPRUYTTE	Fabienne MAUREY
	Pierre AVOINE	Christelle FESQUET
	David POTTIER	Daniel DELAHAYE
	Steve REYDELLET	Bruno LETHUILLIER

61 VOTANTS

61 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE N°CC-DEL-2026-047 : Désignation de représentants au sein du comité de programmation LEADER au sein du Groupe d'Action Locale (GAL) Pays d'Auge

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts de la Communauté de Communes modifiés et approuvés par arrêté préfectoral en date du 26 décembre 2018 ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 5 janvier 2026 fixant le conseil communautaire à 61 délégués communautaires ;

Vu le programme LEADER 2023-2027 ;

Vu le courrier du Groupe d'Action Locale (GAL) Pays d'Auge du 02 avril 2026 ;

Considérant qu'à la suite des élections de la nouvelle gouvernance, il convient de procéder à une élection pour la désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant au sein du Groupe d'Action Locale (GAL) Pays d'Auge ;

Considérant que cette désignation doit respecter le principe de parité entre le titulaire et le suppléant, conformément aux règles en vigueur ;

Monsieur Dorian COGE, Mesdames Audrey GADENNE et Sylviane EBRARD sortent de la salle.

Monsieur Dorian COGE donne pouvoir à Monsieur Steve REYDELLET et Madame Sylviane EBRARD donne pouvoir à Monsieur Eric HUET.

Ce qui porte à 56 le nombre de présents et à 60 le nombre de votants.

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Président, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité des

membres présents et représentés :

- **DE DESIGNER** un délégué titulaire et un délégué suppléant au sein du Groupe d'Action Locale (GAL) Pays d'Auge

TITULAIRE	SUPPLEANT
Éric HUET	Sylviane EBRARD

60 VOTANTS
60 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE N°CC-DEL-2026-048 : Election des représentants au Pôle Métropolitain Réseau Ouest Normand (RON)

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts de la Communauté de Communes modifiés et approuvés par arrêté préfectoral en date du 26 décembre 2018 ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 5 janvier 2026 fixant le conseil communautaire à 61 délégués communautaires ;

Vu la délibération n° CC_DEL_2016_011 portant sur l'adhésion au pôle métropolitain Caen Normandie Métropole ;

Vu la délibération n° CC_DEL_2023_007 portant sur la désignation de représentants au Pôle Métropolitain Réseau Ouest Normand ;

Considérant qu'à la suite des élections de la nouvelle gouvernance, il convient de procéder à une élection au sein du pôle métropolitain Réseau Ouest Normand, en désignant un nouveau représentant titulaire et suppléant de la communauté de communes ;

Considérant qu'il est d'usage que chaque Président d'EPCI membre soit délégué titulaire au RON ;

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Président, le Conseil communautaire décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **D'ELIRE** un délégué titulaire et un délégué suppléant au sein du pôle métropolitain Réseau Ouest Normand

TITULAIRE	SUPPLEANT
J. ROSEAU	Delphine CARVAL BOULANGER

60 VOTANTS
60 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE N°CC-DEL-2026-049 : Désignation de représentants pour l'Association locale pour les jeunes sans emploi (MISSION LOCALE)

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts de la Communauté de Communes modifiés et approuvés par arrêté préfectoral en date du 26 décembre 2018 ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 5 janvier 2026 fixant le conseil communautaire à 61 délégués communautaires ;

Vu l'article 4 des statuts de l'association d'accueil pour les jeunes sans emploi définissant que l'association est composée des présidents des communautés de communes qui la composent et de 16 membres désignés par l'organe délibérant de ces communautés de communes dont 4 représentants titulaires et 2 suppléants pour la Communauté de communes Terre d'Auge ;

Considérant qu'à la suite du renouvellement de l'assemblée délibérante, il convient de procéder à la désignation des nouveaux représentants de la Communauté de communes ;

Considérant que le Président est membre de droit ;

Madame Audrey GADENNE entre dans la salle, ce qui porte à 57 le nombre de présents et à 61 le nombre de votants.

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Président, le Conseil communautaire décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **DE DESIGNER** les conseillers communautaires suivants en tant que représentants de la Communauté de Communes au sein l'Association locale pour les jeunes sans emploi (MISSION LOCALE)

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Éric HUET	Martine MARTIN
Jennifer LORIOT	Audrey GADENNE
Laurent MAYEUX	
Dorian COGE	

61 VOTANTS
61 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE N°CC-DEL-2026-050 : Désignation des représentants au Syndicat Mixte pour l'Insertion Sociale et Professionnelle du Pays d'Auge (PLIE)

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts de la Communauté de Communes modifiés et approuvés par arrêté préfectoral en date du 26 décembre 2018 ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 5 janvier 2026 fixant le conseil communautaire à 61 délégués communautaires ;

Vu les statuts du Syndicat Mixte pour l'Insertion Sociale et Professionnelle du Pays d'Auge Nord ;

Considérant qu'à la suite du renouvellement de l'assemblée délibérante, il convient de procéder à la désignation des nouveaux représentants de la Communauté de communes ;

Considérant que chacune des Communautés de communes membres est représentée par quatre délégués titulaires ainsi que quatre délégués suppléants ;

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Président, le Conseil communautaire décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **DE DESIGNER** les conseillers communautaires suivants en tant que représentants de la Communauté de Communes au sein du Syndicat Mixte pour l'Insertion Sociale et Professionnelle du Pays d'Auge Nord

TITULAIRES	SUPPLÉANTS
Jean Aimé Olivier de SANDERVAL	Martine MARTIN
Bruno LETHUILLIER	Pierre CARREL
Delphine CARVAL BOULANGER	François MAGNE
Dorian COGE	David POTTIER

61 VOTANTS
61 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE N°CC-DEL-2026-051 : Désignation d'un représentant au Conseil d'Administration du collège Gustave FLAUBERT à Pont l'Evêque

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts de la Communauté de Communes modifiés et approuvés par arrêté préfectoral en date du 26 décembre 2018 ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 5 janvier 2026 fixant le conseil communautaire à 61 délégués communautaires ;

Considérant qu'à la suite des élections de la nouvelle gouvernance, il convient de nommer un représentant la Communauté de Communes au sein du Conseil d'administration du collège Gustave FLAUBERT à Pont-l'Evêque ;

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Président, le Conseil communautaire décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **DE NOMMER** 1 représentant titulaire de la Communauté de Communes au sein du Conseil d'administration du collège Gustave FLAUBERT à Pont-l'Evêque

TITULAIRE
Claire JOLIVET SERVANT

61 VOTANTS
61 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE N°CC-DEL-2026-052 : Désignation d'un représentant au conseil de surveillance du centre hospitalier de Pont l'Evêque

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts de la Communauté de Communes modifiés et approuvés par arrêté préfectoral en date du 26 décembre 2018 ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 5 janvier 2026 fixant le conseil communautaire à 61 délégués communautaires ;

Vu l'article R6143-2 du code de la santé publique prévoyant que le Conseil communautaire doit désigner le représentant de la Communauté de communes ;

Considérant qu'à la suite des élections de la nouvelle gouvernance, il convient de procéder à la désignation d'un délégué titulaire au sein du conseil de surveillance du centre hospitalier de Pont l'Evêque ;

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Président, le Conseil communautaire décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **DE DESIGNER** un délégué titulaire au sein du conseil de surveillance du centre hospitalier de Pont l'Evêque

TITULAIRE
Dorian COGE

61 VOTANTS
61 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE N°CC-DEL-2026-053 : Désignation d'un membre pour le Comité National d'Action Sociale (CNAS)

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°CC-DEL-2017-138 portant adhésion au CNAS ;

Vu les statuts de la Communauté de Communes modifiés et approuvés par arrêté préfectoral en date du 26 décembre 2018 ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 5 janvier 2026 fixant le conseil communautaire à 61 délégués communautaires ;

Considérant qu'à la suite des élections de la nouvelle gouvernance, il convient de procéder à la désignation d'un délégué ;

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Président, le Conseil communautaire décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **DE DESIGNER** 1 délégué pour représenter Terre d'Auge au sein du CNAS

TITULAIRE
Laurent MAYEUX

61 VOTANTS
61 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE N°CC-DEL-2026-054 : Dissolution du Syndicat Mixte pour l'Insertion Sociale et Professionnelle du Pays d'Auge Nord

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 5212-33 ;

Vu l'avis favorable du Comité Social et Territorial en date du 4 décembre 2025 ;

Vu l'avis favorable de la Commission Consultative paritaire en date du 23 avril 2026 ;

Vu l'avis favorable de la commission développement économique et dynamiques commerciales du 25 novembre 2025, ;

Le Syndicat Mixte du PLIE Nord Pays d'Auge, composé de la CC du Pays d'Honfleur-Beuzeville, de la CC Terre d'Auge, de la CC Cœur Côte Fleurie et de la commune de Cabourg, porte le PLIE pour le compte de chacun de ces membres ;

Dans un contexte d'évolution du marché de l'emploi, les membres du syndicat mixte ont acté le principe de cessation de ses activités, par délibération en date du 22 octobre 2024 du Conseil Syndical. Cette délibération de principe n'engageait pas formellement la procédure de dissolution, qu'il convient désormais de déclencher ; La présente délibération vise à solliciter la dissolution du syndicat mixte du PLIE Nord Pays d'Auge. Les collectivités membres seront par la suite appelées à se prononcer sur les modalités de cette dissolution ; Le préfet pourra prononcer la dissolution du syndicat lorsque les conditions de l'article L.5211-26 du CGCT seront réunies, à savoir :

- la répartition entre les membres de l'actif et du passif a été acté par une convention, signée par tous les membres ;

- le dernier compte administratif a été voté ;

- le sort du personnel a été déterminé ;

Si, le préfet constate que les conditions de liquidation ne sont pas remplies, il pourra surseoir à statuer et mettre fin aux compétences du syndicat. Celui-ci continuera néanmoins d'exister pour les seuls besoins propres à sa dissolution. Toutefois, le syndicat ne pourra plus avoir de personnel pendant cette période de fin de compétence.

La dissolution sera ensuite prononcée lorsque les conditions de dissolution seront acceptées et le dernier compte administratif voté.

Par ailleurs, à date, le syndicat n'emploie plus qu'un seul agent, son Directeur, en CDI, qui a vocation soit à être reclassé au sein d'une des collectivités membres qui lui en ferait la proposition, soit à être licencié.

Considérant la cessation d'activités du syndicat mixte du PLIE Nord Pays d'Auge et par conséquent la nécessité de procéder à sa dissolution ;

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Président, le Conseil communautaire décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

– **DE SOLLICITER** M. le préfet du Calvados afin qu'il prononce la dissolution du Syndicat Mixte du PLIE Nord Pays d'Auge en application de l'article L. 5212-33 CGCT, au 31 décembre 2026

– **D'AUTORISER** le Président à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération

61 VOTANTS

61 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

INFORMATION : Questions diverses



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Département du Calvados

Délibération n°CC-DEL-2026-032

Nombre de membres :
En exercice : 61
Qui ont pris part à la délibération : 61
Dont pouvoirs : 2

L'an **deux mil vingt-six, le vingt-trois avril, à 18h00**, le Conseil communautaire de la communauté de communes **TERRE D'AUGE, régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Saint Hymer, après convocation légale, sous la présidence de **M. Jérémy ROSEAU**.

Date de la convocation : 16/04/2026
Date d'affichage : 29/04/2026

Étaient présents : Membres titulaires : M. MARIE Patrick, Mme EBRARD Sylviane, M. COGE Dorian, M. REYDELLET Steve, M. ROUSSEAU Jean Christophe, M. DELAHAYE Daniel, M. GREAUME Marcel, Mme COTHIER Florence, M. BONJOUR Didier, M. VALLEE Jacques, M. TONON Stephane, Mme LIE Nicole, Mme MATHIEU Sophie, Mme LORIOT Jennifer, M. FORTIER Jean-Philippe, M. LAROSE Christian, Mme LESQUERBAULT Marie-Thérèse,

Mme MARTIN Martine, Mme ANQUETIL Edwige, M. ASSE Christian, M. POTTIER David, M. TESTARD Alain, M. OLIVIER DE SANDERVAL Jean-Aimé, M. LETHUILLIER Bruno, Mme HENRI Mauricette, M. LECOINTRE Samuel, Mme FESQUET Christelle, M. MAYEUX Laurent, M. AVOYNE Pierre, Mme SAMSON Anne-Marie, Mme BOIRE Sandrine, M. CARREL Pierre, Mme CLERMONT Sabrina, M. EUDE Jean-Michel, Mme GAUTIER Béatrice, M. HUET Eric, Mme JOLIVET SERVANT Claire, Mme LANGIN Nesrine, M. L'HUILLIER Thierry, M. MAGNE François, M. ROSEAU Jérémy, M. WEINREICH Laurent, Mme CENIER Ginette, Mme GADENNE Audrey, Mme MAUREY Fabienne, Mme CARVAL-BOULANGER Delphine, M. LAFARGUE Alexandre, M. GOULEY Philippe, Mme AUBRY Olga, M. DE LAURENS Pascal, Mme SPRUYTTE Françoise, Mme LEVY Maryline, M. LAPLANCHE Rémy, M. LANGLOIS Thierry, M. GARNIER François. ; *Membres suppléants : Mme PERROT Cécile, M. LAULHE Vincent, M. LEGOUIX Vianney, Mme ESSAFI Marie-Pierre.*

Étaient absents excusés : M. MAHEUT Sébastien, Mme MAHEUT Céline, M. LEGOUIX Benoit, M. LEFRANCOIS Jean-Louis, Mme KNOLL GOMBERT Murielle, Mme LETELLIER Catherine.

Étaient absents non excusés : -

Procurations : Mme KNOLL GOMBERT Murielle en faveur de Mme GAUTIER Béatrice, Mme LETELLIER Catherine en faveur de Mme JOLIVET SERVANT Claire.

Secrétaire : Mme Sandrine BOIRE.

Validation du Procès-Verbal du Conseil Communautaire du 9 avril 2026

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le règlement intérieur de la communauté de communes adopté le 08 octobre 2020 ;

Considérant le projet de procès-verbal du conseil communautaire du 9 avril 2026 transmis aux membres ;

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Président, le Conseil communautaire décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **DE VALIDER** le procès-verbal du 9 avril 2026, ci-annexé

Certifiée exécutoire après transmission à la Sous-préfecture de Lisieux et publication par voie d'affichage dématérialisée et mise en ligne le 29/04/2026

Pour extrait certifié conforme
Le Président, M. Jérémy ROSEAU



Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Caen – 3, rue Arthur Leduc, 14000 CAEN – dans un délai de 2 mois à compter de sa date de notification.

REÇU EN PREFECTURE

Le 29/04/2026

Application agréée E-legalite.com



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Département du Calvados

Délibération n°CC-DEL-2026-033

Nombre de membres :
En exercice : 61
Qui ont pris part à la délibération : 60
Dont pouvoirs : 2

L'an **deux mil vingt-six, le vingt-trois avril, à 18h00**, le Conseil communautaire de la communauté de communes **TERRE D'AUGE, régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Saint Hymer, après convocation légale, sous la présidence de **M. Jérémy ROSEAU**.

Date de la convocation : 16/04/2026
Date d'affichage : 29/04/2026

Étaient présents : Membres titulaires : M. MARIE Patrick, Mme EBRARD Sylviane, M. COGE Dorian, M. REYDELLET Steve, M. ROUSSEAU Jean Christophe, M. DELAHAYE Daniel, M. GREAUME Marcel, Mme COTHIER Florence, M. BONJOUR Didier, M. VALLEE Jacques, M. TONON Stephane, Mme LIE Nicole, Mme MATHIEU Sophie, Mme LORIOT Jennifer, M. FORTIER Jean-Philippe, M. LAROSE Christian, Mme LESQUERBAULT Marie-Thérèse,

Mme MARTIN Martine, Mme ANQUETIL Edwige, M. ASSE Christian, M. POTTIER David, M. TESTARD Alain, M. OLIVIER DE SANDERVAL Jean-Aimé, M. LETHUILLIER Bruno, Mme HENRI Mauricette, M. LECOINTRE Samuel, Mme FESQUET Christelle, M. MAYEUX Laurent, M. AVOYNE Pierre, Mme SAMSON Anne-Marie, Mme BOIRE Sandrine, M. CARREL Pierre, Mme CLERMONT Sabrina, Mme GAUTIER Béatrice, M. HUET Éric, Mme JOLIVET SERVANT Claire, Mme LANGIN Nesrine, M. L'HUILLIER Thierry, M. MAGNE François, M. ROSEAU Jérémy, M. WEINREICH Laurent, Mme CENIER Ginette, Mme GADENNE Audrey, Mme MAUREY Fabienne, Mme CARVAL-BOULANGER Delphine, M. LAFARGUE Alexandre, M. GOULEY Philippe, Mme AUBRY Olga, M. DE LAURENS Pascal, Mme SPRUYTTE Françoise, Mme LEVY Maryline, M. LAPLANCHE Rémy, M. LANGLOIS Thierry, M. GARNIER François. ; *Membres suppléants : Mme PERROT Cécile, M. LAULHE Vincent, M. LEGOUIX Vianney, Mme ESSAFI Marie-Pierre.*

Étaient absents excusés : M. MAHEUT Sébastien, Mme MAHEUT Céline, M. LEGOUIX Benoit, M. LEFRANCOIS Jean-Louis, Mme KNOLL GOMBERT Murielle, Mme LETELLIER Catherine.

Étaient absents non excusés : M. EUDE Jean-Michel.

Procurations : Mme KNOLL GOMBERT Murielle en faveur de Mme GAUTIER Béatrice, Mme LETELLIER Catherine en faveur de Mme JOLIVET SERVANT Claire.

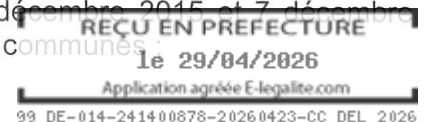
Secrétaire : Mme Sandrine BOIRE.

Création des commissions thématiques intercommunales

Vu l'article L2121-22 du Code général des collectivités territoriales définissant que "le conseil municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres. Elles sont convoquées par le maire, qui en est le président de droit, dans les huit jours qui suivent leur nomination, ou à plus bref délai sur la demande de la majorité des membres qui les composent. Dans cette première réunion, les commissions désignent un vice-président qui peut les convoquer et les présider si le maire est absent ou empêché. Dans les communes de plus de 1000 habitants, la composition des différentes commissions, y compris les commissions d'appel d'offres et les bureaux d'adjudications, doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale" ;

Vu la décision rendue par le Conseil d'état (n°12000, Agard), la désignation des membres de chaque commission doit être effectuée au scrutin secret ;

Vu l'arrêté préfectoral du 11 décembre 2002 autorisant la constitution de la communauté de communes et les arrêtés préfectoraux modificatifs suivants, notamment ceux, en date du 28 décembre 2015 et 7 décembre 2017 portant sur l'intégration de nouvelles communes dans la communauté de communes ;



Vu l'arrêté préfectoral en date du 5 janvier 2026 fixant le conseil communautaire à 61 délégués communautaires ;

Vu les statuts de la communauté de communes adoptés par le conseil communautaire le 26 décembre 2018 ;

Vu le règlement intérieur de la Communauté de communes adopté le 12 septembre 2024 ;

Considérant que cette nouvelle création nécessitera une modification du règlement intérieur du Conseil communautaire (article 35) par délibération suivante ;

Considérant que la composition des commissions a été fixée selon la délibération citée ci-dessus à 24 membres au maximum ;

Considérant que le conseil communautaire a prévu dans son règlement intérieur la possibilité d'une désignation sans recours au scrutin secret, à condition que l'unanimité des membres y renonce.

Monsieur Jean-Michel EUDE sort de la salle, ce qui porte 58 le nombre de présents et à 60 le nombre de votants.

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Président, le Conseil communautaire décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

– **DE CREER** 8 commissions suivantes pour la durée du mandat de façon permanente :

- Commission Environnement et Développement Durable
- Commission Enfance, Education, Communication et Numérique
- Commission Sport, Santé, Interventions techniques et Suivi des grands projets
- Commission Aménagement et Urbanisme
- Commission Développement Economique, Attractivité et Tourisme
- Commission Finances, Ruralité et Animation territoriale
- Commission Affaires générales et Ressources Humaines
- Commission Culture et Inclusion

– **D'ELIRE** les membres des nouvelles commissions

Certifiée exécutoire après transmission à la Sous-préfecture de Lisieux et publication par voie d'affichage dématérialisée et mise en ligne le 29/04/2026

Pour extrait certifié conforme
Le Président, M. Jérémie ROSEAU



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Département du Calvados

Délibération n°CC-DEL-2026-034

Nombre de membres :
En exercice : 61
Qui ont pris part à la délibération : 61
Dont pouvoirs : 2

Date de la convocation : 16/04/2026
Date d'affichage : 29/04/2026

L'an **deux mil vingt-six, le vingt-trois avril, à 18h00**, le Conseil communautaire de la communauté de communes **TERRE D'AUGE, régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Saint Hymer, après convocation légale, sous la présidence de **M. Jérémy ROSEAU**.

Étaient présents : Membres titulaires : M. MARIE Patrick, Mme EBRARD Sylviane, M. COGE Dorian, M. REYDELLET Steve, M. ROUSSEAU Jean Christophe, M. DELAHAYE Daniel, M. GREAUME Marcel, Mme COTHIER Florence, M. BONJOUR Didier, M. VALLEE Jacques, M. TONON Stephane, Mme LIE Nicole, Mme MATHIEU Sophie, Mme LORIOT Jennifer, M. FORTIER Jean-Philippe, M. LAROSE Christian, Mme LESQUERBAULT Marie-Thérèse,

Mme MARTIN Martine, Mme ANQUETIL Edwige, M. ASSE Christian, M. POTTIER David, M. TESTARD Alain, M. OLIVIER DE SANDERVAL Jean-Aimé, M. LETHUILLIER Bruno, Mme HENRI Mauricette, M. LECOINTRE Samuel, Mme FESQUET Christelle, M. MAYEUX Laurent, M. AVOYNE Pierre, Mme SAMSON Anne-Marie, Mme BOIRE Sandrine, M. CARREL Pierre, Mme CLERMONT Sabrina, M. EUDE Jean-Michel, Mme GAUTIER Béatrice, M. HUET Éric, Mme JOLIVET SERVANT Claire, Mme LANGIN Nesrine, M. L'HUILLIER Thierry, M. MAGNE François, M. ROSEAU Jérémy, M. WEINREICH Laurent, Mme CENIER Ginette, Mme GADENNE Audrey, Mme MAUREY Fabienne, Mme CARVAL-BOULANGER Delphine, M. LAFARGUE Alexandre, M. GOULEY Philippe, Mme AUBRY Olga, M. DE LAURENS Pascal, Mme SPRUYTTE Françoise, Mme LEVY Maryline, M. LAPLANCHE Rémy, M. LANGLOIS Thierry, M. GARNIER François. ; *Membres suppléants : Mme PERROT Cécile, M. LAULHE Vincent, M. LEGOUIX Vianney, Mme ESSAFI Marie-Pierre.*

Étaient absents excusés : M. MAHEUT Sébastien, Mme MAHEUT Céline, M. LEGOUIX Benoit, M. LEFRANCOIS Jean-Louis, Mme KNOLL GOMBERT Murielle, Mme LETELLIER Catherine.

Étaient absents non excusés : -

Procurations : Mme KNOLL GOMBERT Murielle en faveur de Mme GAUTIER Béatrice, Mme LETELLIER Catherine en faveur de Mme JOLIVET SERVANT Claire.

Secrétaire : Mme Sandrine BOIRE.

Election des membres des commissions thématiques intercommunales

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 2112-22 et L. 5211-40-1 ;
Vu les statuts de la Communauté de Communes modifiés et approuvés par arrêté préfectoral en date du 26 décembre 2018 ;
Vu l'arrêté préfectoral en date du 5 janvier 2026 fixant le conseil communautaire à 61 délégués communautaires ;
Vu la délibération du conseil communautaire n°CC-DEL-2026-033 en date du 23 avril 2026 portant création des commissions communautaires ;

Considérant qu'à la suite de ces créations, il convient d'élire les membres des commissions ;
Considérant que le conseil communautaire a prévu dans son règlement intérieur la possibilité d'une désignation sans recours au scrutin secret, à condition que l'unanimité des membres y renonce ;

Monsieur Jean -Michel EUDE entre dans la salle, ce qui porte à 59 le nombre de votants.



Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Président, le Conseil communautaire décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **DE PRENDRE ACTE** des membres de chaque commission selon le tableau annexé

Certifiée exécutoire après transmission à la Sous-préfecture de Lisieux et publication par voie d'affichage dématérialisée et mise en ligne le 29/04/2026

Pour extrait certifié conforme
Le Président, M. Jérémy ROSEAU





**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Département du Calvados

Délibération n°CC-DEL-2026-035

Nombre de membres :
En exercice : 61
Qui ont pris part à la délibération : 61
Dont pouvoirs : 2

L'an **deux mil vingt-six, le vingt-trois avril, à 18h00**, le Conseil communautaire de la communauté de communes **TERRE D'AUGE, régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Saint Hymer, après convocation légale, sous la présidence de **M. Jérémy ROSEAU**.

Date de la convocation : 16/04/2026
Date d'affichage : 29/04/2026

Étaient présents : Membres titulaires : M. MARIE Patrick, Mme EBRARD Sylviane, M. COGE Dorian, M. REYDELLET Steve, M. ROUSSEAU Jean Christophe, M. DELAHAYE Daniel, M. GREAUME Marcel, Mme COTHIER Florence, M. BONJOUR Didier, M. VALLEE Jacques, M. TONON Stephane, Mme LIE Nicole, Mme MATHIEU Sophie, Mme LORiot Jennifer, M. FORTIER Jean-Philippe, M. LAROSE Christian, Mme LESQUERBAULT Marie-Thérèse,

Mme MARTIN Martine, Mme ANQUETIL Edwige, M. ASSE Christian, M. POTTIER David, M. TESTARD Alain, M. OLIVIER DE SANDERVAL Jean-Aimé, M. LETHUILLIER Bruno, Mme HENRI Mauricette, M. LECOINTRE Samuel, Mme FESQUET Christelle, M. MAYEUX Laurent, M. AVOYNE Pierre, Mme SAMSON Anne-Marie, Mme BOIRE Sandrine, M. CARREL Pierre, Mme CLERMONT Sabrina, M. EUDE Jean-Michel, Mme GAUTIER Béatrice, M. HUET Eric, Mme JOLIVET SERVANT Claire, Mme LANGIN Nesrine, M. L'HUILLIER Thierry, M. MAGNE François, M. ROSEAU Jérémy, M. WEINREICH Laurent, Mme CENIER Ginette, Mme GADENNE Audrey, Mme MAUREY Fabienne, Mme CARVALBOULANGER Delphine, M. LAFARGUE Alexandre, M. GOULEY Philippe, Mme AUBRY Olga, M. DE LAURENS Pascal, Mme SPRUYTTE Françoise, Mme LEVY Maryline, M. LAPLANCHE Rémy, M. LANGLOIS Thierry, M. GARNIER François. ; *Membres suppléants : Mme PERROT Cécile, M. LAULHE Vincent, M. LEGOUIX Vianney, Mme ESSAFI Marie-Pierre.*

Étaient absents excusés : M. MAHEUT Sébastien, Mme MAHEUT Céline, M. LEGOUIX Benoit, M. LEFRANCOIS Jean-Louis, Mme KNOLL GOMBERT Murielle, Mme LETELLIER Catherine.

Étaient absents non excusés : -

Procurations : Mme KNOLL GOMBERT Murielle en faveur de Mme GAUTIER Béatrice, Mme LETELLIER Catherine en faveur de Mme JOLIVET SERVANT Claire.

Secrétaire : Mme Sandrine BOIRE.

Election des membres de la Commission d'Appel d'Offres (CAO)

- Vu** le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L. 1414-2, L. 1411-5 et L2121-22 ;
- Vu** le code de la commande publique ;
- Vu** les statuts de la Communauté de Communes modifiés et approuvés par arrêté préfectoral en date du 26 décembre 2018 ;
- Vu** l'arrêté préfectoral en date du 5 janvier 2026 fixant le conseil communautaire à 61 délégués communautaires ;

Considérant, selon les dispositions de l'article L. 1411-5 que la commission d'appel d'offres comporte en plus de l'autorité habilitée à signer les marchés publics ou son représentant, président, 5 membres titulaires et 5 membres suppléants, élus au sein de l'assemblée délibérante, à la représentation proportionnelle au plus fort reste ;

Le Conseil communautaire décide de procéder, au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, à l'élection des membres devant composer la commission d'appel d'offres permanente de la Communauté de communes Terre d'Auge.

Une seule liste est déposée. Il s'agit de la liste suivante :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Christian ASSE	Jean Michel EUDE
Jean Aimé Olivier de SANDERVAL	Steve REYDELLET
Dorian COGE	Edwige ANQUETIL
Pierre CARREL	Pascal de LAURENS
Patrick MARIE	Samuel LECOINTRE

Le Conseil communautaire a décidé, à l'unanimité, de ne pas procéder à un vote à scrutin secret.

Sont élus à la commission d'appel d'offres :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Christian ASSE	Jean Michel EUDE
Jean Aimé Olivier de SANDERVAL	Steve REYDELLET
Dorian COGE	Edwige ANQUETIL
Pierre CARREL	Pascal de LAURENS
Patrick MARIE	Samuel LECOINTRE

Certifiée exécutoire après transmission à la
Sous-préfecture de Lisieux et publication par voie
d'affichage dématérialisée et mise en ligne le
29/04/2026

Pour extrait certifié conforme
Le Président, M. Jérémy ROSEAU





**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Département du Calvados

Délibération n°CC-DEL-2026-036

Nombre de membres :
En exercice : 61
Qui ont pris part à la délibération : 61
Dont pouvoirs : 2

L'an **deux mil vingt-six, le vingt-trois avril, à 18h00**, le Conseil communautaire de la communauté de communes **TERRE D'AUGE, régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Saint Hymer, après convocation légale, sous la présidence de **M. Jérémy ROSEAU**.

Date de la convocation : 16/04/2026
Date d'affichage : 29/04/2026

Étaient présents : Membres titulaires : M. MARIE Patrick, Mme EBRARD Sylviane, M. COGE Dorian, M. REYDELLET Steve, M. ROUSSEAU Jean Christophe, M. DELAHAYE Daniel, M. GREAUME Marcel, Mme COTHIER Florence, M. BONJOUR Didier, M. VALLEE Jacques, M. TONON Stephane, Mme LIE Nicole, Mme MATHIEU Sophie, Mme LORiot Jennifer, M. FORTIER Jean-Philippe, M. LAROSE Christian, Mme LESQUERBAULT Marie-Thérèse,

Mme MARTIN Martine, Mme ANQUETIL Edwige, M. ASSE Christian, M. POTTIER David, M. TESTARD Alain, M. OLIVIER DE SANDERVAL Jean-Aimé, M. LETHUILLIER Bruno, Mme HENRI Mauricette, M. LECOINTRE Samuel, Mme FESQUET Christelle, M. MAYEUX Laurent, M. AVOYNE Pierre, Mme SAMSON Anne-Marie, Mme BOIRE Sandrine, M. CARREL Pierre, Mme CLERMONT Sabrina, M. EUDE Jean-Michel, Mme GAUTIER Béatrice, M. HUET Éric, Mme JOLIVET SERVANT Claire, Mme LANGIN Nesrine, M. L'HUILLIER Thierry, M. MAGNE François, M. ROSEAU Jérémy, M. WEINREICH Laurent, Mme CENIER Ginette, Mme GADENNE Audrey, Mme MAUREY Fabienne, Mme CARVALBOULANGER Delphine, M. LAFARGUE Alexandre, M. GOULEY Philippe, Mme AUBRY Olga, M. DE LAURENS Pascal, Mme SPRUYTTE Françoise, Mme LEVY Maryline, M. LAPLANCHE Rémy, M. LANGLOIS Thierry, M. GARNIER François. ; *Membres suppléants : Mme PERROT Cécile, M. LAULHE Vincent, M. LEGOUIX Vianney, Mme ESSAFI Marie-Pierre.*

Étaient absents excusés : M. MAHEUT Sébastien, Mme MAHEUT Céline, M. LEGOUIX Benoit, M. LEFRANCOIS Jean-Louis, Mme KNOLL GOMBERT Murielle, Mme LETELLIER Catherine.

Étaient absents non excusés : -

Procurations : Mme KNOLL GOMBERT Murielle en faveur de Mme GAUTIER Béatrice, Mme LETELLIER Catherine en faveur de Mme JOLIVET SERVANT Claire.

Secrétaire : Mme Sandrine BOIRE.

Election des membres de la commission de Délégation de Service Public (DSP)

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 1411-1, L1411-5, L 1411-6 et L 1411-7 ainsi que ses articles D 1411-3 à D 1411-5, L1411-5 ;

Vu les statuts de la Communauté de communes modifiés et approuvés par arrêté préfectoral en date du 26 décembre 2018 ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 5 janvier 2026 fixant le conseil communautaire à 61 délégués communautaires ;

Vu le code de la commande publique ;

Considérant que la commission de délégation de service public est composée, outre le maire, président, ou son représentant, de cinq membres titulaires et cinq membres suppléants élus en son sein par le conseil municipal, au scrutin de liste suivant le système de la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel ;

REÇU EN PREFECTURE

le 29/04/2026

Application agréée E-legalite.com

Le Conseil communautaire décide de procéder, au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, à l'élection des membres devant composer la commission de délégation de service public permanente de la Communauté de communes Terre d'Auge.

Une seule liste est déposée. Il s'agit de la liste suivante :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Christian ASSE	Jean Michel EUDE
Jean Aimé Olivier de SANDERVAL	Steve REYDELLET
Dorian COGE	Edwige ANQUETIL
Pierre CARREL	Pascal de LAURENS
Patrick MARIE	Samuel LECOINTRE

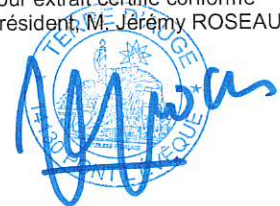
Le Conseil communautaire a décidé, à l'unanimité, de ne pas procéder à un vote à scrutin secret.

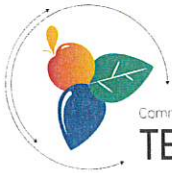
Sont élus à la commission de délégation de service public :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Christian ASSE	Jean Michel EUDE
Jean Aimé Olivier de SANDERVAL	Steve REYDELLET
Dorian COGE	Edwige ANQUETIL
Pierre CARREL	Pascal de LAURENS
Patrick MARIE	Samuel LECOINTRE

Certifiée exécutoire après transmission à la Sous-préfecture de Lisieux et publication par voie d'affichage dématérialisée et mise en ligne le 29/04/2026

Pour extrait certifié conforme
Le Président, M. Jérémy ROSEAU





Communauté de Communes

TERRE D'AUGE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Département du Calvados

Délibération n°CC-DEL-2026-037

Nombre de membres :
En exercice : 61
Qui ont pris part à la délibération : 61
Dont pouvoirs : 2

Date de la convocation : 16/04/2026
Date d'affichage : 29/04/2026

L'an **deux mil vingt-six, le vingt-trois avril, à 18h00**, le Conseil communautaire de la communauté de communes **TERRE D'AUGE, régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Saint Hymer, après convocation légale, sous la présidence de **M. Jérémy ROSEAU**.

Étaient présents : Membres titulaires : M. MARIE Patrick, Mme EBRARD Sylviane, M. COGE Dorian, M. REYDELLET Steve, M. ROUSSEAU Jean Christophe, M. DELAHAYE Daniel, M. GREAUME Marcel, Mme COTHIER Florence, M. BONJOUR Didier, M. VALLEE Jacques, M. TONON Stephane, Mme LIE Nicole, Mme MATHIEU Sophie, Mme LORIOT Jennifer, M. FORTIER Jean-Philippe, M. LAROSE Christian, Mme LESQUERBAULT Marie-Thérèse,

Mme MARTIN Martine, Mme ANQUETIL Edwige, M. ASSE Christian, M. POTTIER David, M. TESTARD Alain, M. OLIVIER DE SANDERVAL Jean-Aimé, M. LETHUILLIER Bruno, Mme HENRI Mauricette, M. LECOINTRE Samuel, Mme FESQUET Christelle, M. MAYEUX Laurent, M. AVOYNE Pierre, Mme SAMSON Anne-Marie, Mme BOIRE Sandrine, M. CARREL Pierre, Mme CLERMONT Sabrina, M. EUDE Jean-Michel, Mme GAUTIER Béatrice, M. HUET Eric, Mme JOLIVET SERVANT Claire, Mme LANGIN Nesrine, M. L'HUILLIER Thierry, M. MAGNE François, M. ROSEAU Jérémy, M. WEINREICH Laurent, Mme CENIER Ginette, Mme GADENNE Audrey, Mme MAUREY Fabienne, Mme CARVALBOULANGER Delphine, M. LAFARGUE Alexandre, M. GOULEY Philippe, Mme AUBRY Olga, M. DE LAURENS Pascal, Mme SPRUYTTE Françoise, Mme LEVY Maryline, M. LAPLANCHE Rémy, M. LANGLOIS Thierry, M. GARNIER François. ; *Membres suppléants : Mme PERROT Cécile, M. LAULHE Vincent, M. LEGOUIX Vianney, Mme ESSAFI Marie-Pierre.*

Étaient absents excusés : M. MAHEUT Sébastien, Mme MAHEUT Céline, M. LEGOUIX Benoit, M. LEFRANCOIS Jean-Louis, Mme KNOLL GOMBERT Murielle, Mme LETELLIER Catherine.

Étaient absents non excusés : -

Procurations : Mme KNOLL GOMBERT Murielle en faveur de Mme GAUTIER Béatrice, Mme LETELLIER Catherine en faveur de Mme JOLIVET SERVANT Claire.

Secrétaire : Mme Sandrine BOIRE.

Désignation des membres pour la Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID)

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts de la Communauté de Communes modifiés et approuvés par arrêté préfectoral en date du 26 décembre 2018 ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 5 janvier 2026 fixant le conseil communautaire à 61 délégués communautaires ;

Considérant que la commission est composée du Président de l'EPCI, de 10 membres titulaires et 10 membres suppléants, désignés par le directeur des finances publiques ;

Considération que la désignation des membres est effectuée par le directeur départemental des finances publiques sur une liste de contribuables en nombre double proposée par le conseil communautaire, soit :

- 20 personnes susceptibles de devenir membres titulaires
- 20 personnes susceptibles de devenir membres suppléants

Considérant qu'à la suite des élections de la nouvelle gouvernance, il convient de proposer 40 noms pour cette désignation ;



Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Président, le Conseil communautaire décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **DE PRESENTER** 40 contribuables dont la liste sera notifiée à la direction départementale des finances publiques

TITULAIRE	TITULAIRE
Sylviane EBRARD	Delphine BESSON
Stéphane TONON	Alain TESTARD
Maryline LEVY	Éric MOULIN
Cyril MANSON	Thierry LANGLOIS
Mathilde BERTHO	Marcel GREAUME
Catherine LETELLIER	Christian LAROSE
Sandrine BOIRE	Marie Pierre ESSAFI
Thierry L'HUILLIER	Jennifer LORIOT
Sabrina CLERMONT	Christelle ROOS
Pierre CARREL	Mickael BRACKX
SUPPLEANT	SUPPLEANT
Martine MARTIN	Béranger BUSSY
Fabienne MAUREY	Bastien LEROY
Olga AUBRY	Daniel DESCHAMPS
Elise LE FORT	François GARNIER
Fabienne HEBERT	Jean Aimé Olivier de SANDERVAL
Edwige ANQUETIL	Alain CORDIER
Dorian COGE	Laurent MAYEUX
Béatrice TAPIN	Hugues ZWINGELSTEIN
Bruno LETHUILLIER	Anne Marie SAMSON

Certifiée exécutoire après transmission à la
Sous-préfecture de Lisieux et publication par voie
d'affichage dématérialisée et mise en ligne le
29/04/2026

Pour extrait certifié conforme
Le Président, M. Jérémy ROSEAU





**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Département du Calvados

Délibération n°CC-DEL-2026-038

Nombre de membres :
En exercice : 61
Qui ont pris part à la délibération : 61
Dont pouvoirs : 2

L'an **deux mil vingt-six, le vingt-trois avril, à 18h00**, le Conseil communautaire de la communauté de communes **TERRE D'AUGE, régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Saint Hymer, après convocation légale, sous la présidence de **M. Jérémy ROSEAU**.

Date de la convocation : **16/04/2026**
Date d'affichage : **29/04/2026**

Étaient présents : Membres titulaires : M. MARIE Patrick, Mme EBRARD Sylviane, M. COGE Dorian, M. REYDELLET Steve, M. ROUSSEAU Jean Christophe, M. DELAHAYE Daniel, M. GREAUME Marcel, Mme COTHIER Florence, M. BONJOUR Didier, M. VALLEE Jacques, M. TONON Stephane, Mme LIE Nicole, Mme MATHIEU Sophie, Mme LORiot Jennifer, M. FORTIER Jean-Philippe, M. LAROSE Christian, Mme LESQUERBAULT Marie-Thérèse,

Mme MARTIN Martine, Mme ANQUETIL Edwige, M. ASSE Christian, M. POTTIER David, M. TESTARD Alain, M. OLIVIER DE SANDERVAL Jean-Aimé, M. LETHUILLIER Bruno, Mme HENRI Mauricette, M. LECOINTRE Samuel, Mme FESQUET Christelle, M. MAYEUX Laurent, M. AVOYNE Pierre, Mme SAMSON Anne-Marie, Mme BOIRE Sandrine, M. CARREL Pierre, Mme CLERMONT Sabrina, M. EUDE Jean-Michel, Mme GAUTIER Béatrice, M. HUET Eric, Mme JOLIVET SERVANT Claire, Mme LANGIN Nesrine, M. L'HUILLIER Thierry, M. MAGNE François, M. ROSEAU Jérémy, M. WEINREICH Laurent, Mme CENIER Ginette, Mme GADENNE Audrey, Mme MAUREY Fabienne, Mme CARVAL-BOULANGER Delphine, M. LAFARGUE Alexandre, M. GOULEY Philippe, Mme AUBRY Olga, M. DE LAURENS Pascal, Mme SPRUYTTE Françoise, Mme LEVY Maryline, M. LAPLANCHE Rémy, M. LANGLOIS Thierry, M. GARNIER François. ; *Membres suppléants : Mme PERROT Cécile, M. LAULHE Vincent, M. LEGOUIX Vianney, Mme ESSAFI Marie-Pierre.*

Étaient absents excusés : M. MAHEUT Sébastien, Mme MAHEUT Céline, M. LEGOUIX Benoit, M. LEFRANCOIS Jean-Louis, Mme KNOLL GOMBERT Murielle, Mme LETELLIER Catherine.

Étaient absents non excusés : -

Procurations : Mme KNOLL GOMBERT Murielle en faveur de Mme GAUTIER Béatrice, Mme LETELLIER Catherine en faveur de Mme JOLIVET SERVANT Claire.

Secrétaire : Mme Sandrine BOIRE.

Création de la Commission Intercommunale d'Accessibilité (CIA)

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son Article L2143-3 ;

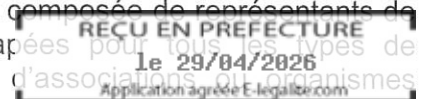
Vu la loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, participation et citoyenneté des personnes handicapées et notamment les articles 45 et 46 ;

Vu les statuts de la Communauté de Communes modifiés et approuvés par arrêté préfectoral en date du 26 décembre 2018 ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 5 janvier 2026 fixant le conseil communautaire à 61 délégués communautaires ;

Considérant que la création d'une commission intercommunale pour l'accessibilité aux personnes handicapées est obligatoire pour les EPCI compétents en matière de transports ou d'aménagement de l'espace, dès lors qu'ils regroupent 5 000 habitants et plus ;

Considérant que cette commission est présidée par le président de l'EPCI et composée de représentants de l'EPCI, d'associations ou organismes représentant les personnes handicapées, d'associations ou organismes handicap, notamment physique, sensoriel, cognitif, mental ou psychique,



représentant les personnes âgées, de représentants des acteurs économiques ainsi que de représentants d'autres usagers de l'EPCI ;

Considérant que cette Commission a notamment pour objet d'établir un rapport annuel comprenant l'état des lieux de l'accessibilité et des propositions d'améliorations en lien avec les compétences de l'EPCI et de donner un avis sur les réflexions et actions promouvant l'accès des personnes handicapées dans les champs de compétence de l'EPCI ;

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Président, le Conseil communautaire décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **D'APPROUVER** la création de la Commission Intercommunale pour l'Accessibilité aux personnes handicapées dans les conditions sus exposées
- **DE CHARGER** Monsieur le Président de solliciter les associations ou organismes afin qu'ils désignent leurs représentants et ensuite d'arrêter la liste des membres de la Commission Intercommunale d'Accessibilité aux personnes handicapées
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération

Certifiée exécutoire après transmission à la
Sous-préfecture de Lisieux et publication par voie
d'affichage dématérialisée et mise en ligne le
29/04/2026

Pour extrait certifié conforme
Le Président, M. Jérémy ROSEAU





**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Département du Calvados

Délibération n°CC-DEL-2026-039

Nombre de membres :
En exercice : 61
Qui ont pris part à la délibération : 61
Dont pouvoirs : 2

Date de la convocation : 16/04/2026
Date d'affichage : 29/04/2026

L'an **deux mil vingt-six, le vingt-trois avril, à 18h00**, le Conseil communautaire de la communauté de communes **TERRE D'AUGE, régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Saint Hymer, après convocation légale, sous la présidence de **M. Jérémy ROSEAU**.

Étaient présents : Membres titulaires : M. MARIE Patrick, Mme EBRARD Sylviane, M. COGE Dorian, M. REYDELLET Steve, M. ROUSSEAU Jean Christophe, M. DELAHAYE Daniel, M. GREAUME Marcel, Mme COTHIER Florence, M. BONJOUR Didier, M. VALLEE Jacques, M. TONON Stephane, Mme LIE Nicole, Mme MATHIEU Sophie, Mme LORIOT Jennifer, M. FORTIER Jean-Philippe, M. LAROSE Christian, Mme LESQUERBAULT Marie-Thérèse,

Mme MARTIN Martine, Mme ANQUETIL Edwige, M. ASSE Christian, M. POTTIER David, M. TESTARD Alain, M. OLIVIER DE SANDERVAL Jean-Aimé, M. LETHUILLIER Bruno, Mme HENRI Mauricette, M. LECOINTRE Samuel, Mme FESQUET Christelle, M. MAYEUX Laurent, M. AVOYNE Pierre, Mme SAMSON Anne-Marie, Mme BOIRE Sandrine, M. CARREL Pierre, Mme CLERMONT Sabrina, M. EUDE Jean-Michel, Mme GAUTIER Béatrice, M. HUET Éric, Mme JOLIVET SERVANT Claire, Mme LANGIN Nesrine, M. L'HUILLIER Thierry, M. MAGNE François, M. ROSEAU Jérémy, M. WEINREICH Laurent, Mme CENIER Ginette, Mme GADENNE Audrey, Mme MAUREY Fabienne, Mme CARVALBOULANGER Delphine, M. LAFARGUE Alexandre, M. GOULEY Philippe, Mme AUBRY Olga, M. DE LAURENS Pascal, Mme SPRUYTTE Françoise, Mme LEVY Maryline, M. LAPLANCHE Rémy, M. LANGLOIS Thierry, M. GARNIER François. ; *Membres suppléants : Mme PERROT Cécile, M. LAULHE Vincent, M. LEGOUIX Vianney, Mme ESSAFI Marie-Pierre.*

Étaient absents excusés : M. MAHEUT Sébastien, Mme MAHEUT Céline, M. LEGOUIX Benoit, M. LEFRANCOIS Jean-Louis, Mme KNOLL GOMBERT Murielle, Mme LETELLIER Catherine.

Étaient absents non excusés : -

Procurations : Mme KNOLL GOMBERT Murielle en faveur de Mme GAUTIER Béatrice, Mme LETELLIER Catherine en faveur de Mme JOLIVET SERVANT Claire.

Secrétaire : Mme Sandrine BOIRE.

Nomination des représentants à la Société Publique Locale Terre d'Auge (SPL Terre d'Auge)

- Vu** le code général des collectivités territoriales ;
- Vu** les statuts de la Communauté de Communes modifiés et approuvés par arrêté préfectoral en date du 26 décembre 2018 ;
- Vu** l'arrêté préfectoral en date du 5 janvier 2026 fixant le conseil communautaire à 61 délégués communautaires ;

Considérant qu'à la suite des élections de la nouvelle gouvernance, il convient de procéder à l'élection des 12 membres pour siéger au sein du conseil d'administration de la SPL Terre d'Auge Attractivité ;

Considérant qu'au total le Conseil d'Administration de la SPL Terre d'Auge est composé de 12 élus de Terre d'Auge, et 2 élus de de la Communauté d'Agglomération Lisieux Normandie ;

Parmi ces 12 membres, conformément au règlement intérieur, 7 représentants de la Communauté de Communes siègeront au Comité Technique Office de Tourisme.

Le Comité technique sera composé de ces 7 membres et de 6 socio-professionnels du tourisme du territoire qui seront désignés par la SPL.



Il est à noter qu'un comité de suivi et d'engagement Lac sera également mis en place par la SPL.

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Président, le Conseil communautaire décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **DE NOMMER** les 12 membres pour représenter Terre d'Auge de la Communauté de Communes au sein du conseil d'administration de la SPL Terre d'Auge Attractivité dont le Président de la Communauté de communes ;

TITULAIRE
Jérémy ROSEAU (membre de droit)
Éric HUET
Martine MARTIN
Christian ASSE
Pierre CARREL
Nesrine LANGIN
Jean Aimé Olivier de SANDERVAL
Dorian COGE
Audrey GADENNE
Ginette CENIER
Claire JOLIVET SERVANT
Françoise SPRUYTTE

Certifiée exécutoire après transmission à la
Sous-préfecture de Lisieux et publication par voie
d'affichage dématérialisée et mise en ligne le
29/04/2026

Pour extrait certifié conforme
Le Président, M. Jérémy ROSEAU





**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Département du Calvados

Délibération n°CC-DEL-2026-040

Nombre de membres :
En exercice : 61
Qui ont pris part à la délibération : 61
Dont pouvoirs : 2

Date de la convocation : 16/04/2026
Date d'affichage : 29/04/2026

L'an **deux mil vingt-six, le vingt-trois avril, à 18h00**, le Conseil communautaire de la communauté de communes **TERRE D'AUGE, régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Saint Hymer, après convocation légale, sous la présidence de **M. Jérémy ROSEAU**.

Étaient présents : Membres titulaires : M. MARIE Patrick, Mme EBRARD Sylviane, M. COGE Dorian, M. REYDELLET Steve, M. ROUSSEAU Jean Christophe, M. DELAHAYE Daniel, M. GREAUME Marcel, Mme COTHIER Florence, M. BONJOUR Didier, M. VALLEE Jacques, M. TONON Stephane, Mme LIE Nicole, Mme MATHIEU Sophie, Mme LORIOT Jennifer, M. FORTIER Jean-Philippe, M. LAROSE Christian, Mme LESQUERBAULT Marie-Thérèse,

Mme MARTIN Martine, Mme ANQUETIL Edwige, M. ASSE Christian, M. POTTIER David, M. TESTARD Alain, M. OLIVIER DE SANDERVAL Jean-Aimé, M. LETHUILLIER Bruno, Mme HENRI Mauricette, M. LECOINTRE Samuel, Mme FESQUET Christelle, M. MAYEUX Laurent, M. AVOYNE Pierre, Mme SAMSON Anne-Marie, Mme BOIRE Sandrine, M. CARREL Pierre, Mme CLERMONT Sabrina, M. EUDE Jean-Michel, Mme GAUTIER Béatrice, M. HUET Eric, Mme JOLIVET SERVANT Claire, Mme LANGIN Nesrine, M. L'HUILLIER Thierry, M. MAGNE François, M. ROSEAU Jérémy, M. WEINREICH Laurent, Mme CENIER Ginette, Mme GADENNE Audrey, Mme MAUREY Fabienne, Mme CARVALBOULANGER Delphine, M. LAFARGUE Alexandre, M. GOULEY Philippe, Mme AUBRY Olga, M. DE LAURENS Pascal, Mme SPRUYTTE Françoise, Mme LEVY Maryline, M. LAPLANCHE Rémy, M. LANGLOIS Thierry, M. GARNIER François. ; *Membres suppléants : Mme PERROT Cécile, M. LAULHE Vincent, M. LEGOUIX Vianney, Mme ESSAFI Marie-Pierre.*

Étaient absents excusés : M. MAHEUT Sébastien, Mme MAHEUT Céline, M. LEGOUIX Benoit, M. LEFRANCOIS Jean-Louis, Mme KNOLL GOMBERT Murielle, Mme LETELLIER Catherine.

Étaient absents non excusés : -

Procurations : Mme KNOLL GOMBERT Murielle en faveur de Mme GAUTIER Béatrice, Mme LETELLIER Catherine en faveur de Mme JOLIVET SERVANT Claire.

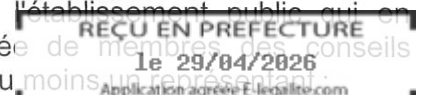
Secrétaire : Mme Sandrine BOIRE.

Création et composition de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)

- Vu** le Code général des collectivités territoriales ;
- Vu** les statuts de la Communauté de communes modifiés et approuvés par arrêté préfectoral en date du 26 décembre 2018 ;
- Vu** l'arrêté préfectoral en date du 5 janvier 2026 fixant le conseil communautaire à 61 délégués communautaires ;
- Vu** l'article 1609 nonies C du Code général des impôts ;

Considérant que l'article 1609 nonies C, IV du Code général des impôts précise qu'il est créé entre l'établissement public de coopération intercommunale soumis aux dispositions fiscales de l'article 1609 nonies C et les communes membres une commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges ;

Considérant que cette commission est créée par l'organe délibérant de l'établissement public qui en détermine la composition à la majorité des deux tiers. Elle est composée de membres des conseils municipaux des communes concernées : chaque conseil municipal dispose d'au moins un représentant ;



Considérant qu'il convient de réinstaller entre l'établissement public de coopération intercommunale et les communes membres une commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges ;

Considérant que le Maire de chacune des communes devra transmettre à l'établissement public de coopération intercommunale le nom des représentants désignés. Étant précisé que les modalités de désignation sont laissées à la libre appréciation de chaque commune à savoir : délibération du conseil municipal ou désignation par le Maire ;

Considérant qu'au vu de ces désignations, le Président de l'établissement public intercommunal prendra un arrêté fixant la liste des membres de la CLECT ;

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Président, le Conseil communautaire décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **D'APPROUVER** la réinstallation de la CLECT
- **DE FIXER** la composition de la CLECT comme suit :
 - o un représentant titulaire et un représentant suppléant par commune par tranche de 1 000 habitants maximum
 - o un maximum de 5 représentants titulaires et 5 représentants suppléants par commune quelle que soit la population
- **D'ARRETER** la composition de la CLECT selon le tableau ci-dessous

Commune	Population au 01/01/2026	Nombre de sièges titulaires	Nombre de sièges suppléants
Annebault	532	1	1
Les Authieux sur Calonne	288	1	1
Auwillars	242	1	1
Beaumont en Auge	382	1	1
Blangy le Château	904	1	1
Bonnebosq	667	1	1
Bonneville la Louvet	844	1	1
Bonneville sur Touques	323	1	1
Bourgeauville	105	1	1
Branville	243	1	1
Le Breuil en Auge	974	1	1
Le Brèvedent	208	1	1
Canapville	228	1	1
Clarbec	329	1	1
Danestal	356	1	1
Drubec	111	1	1
Englesqueville en Auge	115	1	1
Le Faulq	327	1	1
Fierville les Parcs	243	1	1

REÇU EN PREFECTURE

le 29/04/2026

Application agréée E-legalite.com

Formentin	276	1	1
Le Fournet	79	1	1
Glanville	164	1	1
Léaupartie	87	1	1
Manerbe	551	1	1
Manneville la Pipard	267	1	1
Le Mesnil sur Blangy	177	1	1
Norolles	368	1	1
Pierrefitte en Auge	155	1	1
Commune	Population au 01/01/2026	Nombre de sièges titulaires	Nombre de sièges suppléants
Pont l'Evêque	5 215	5	5
Repentigny	106	1	1
Reux	428	1	1
La Roque-Baignard	105	1	1
Saint André d'Hébertot	455	1	1
Saint Benoît d'Hébertot	452	1	1
Saint Etienne le Thillaye	396	1	1
Saint Hymer	676	1	1
Saint Julien sur Calonne	182	1	1
Saint Martin aux Chartrains	443	1	1
Saint Philbert des Champs	650	1	1
Surville	481	1	1
Le Torquesne	543	1	1
Tourville en Auge	263	1	1
Valsemé	265	1	1
Vieux Bourg	106	1	1
TOTAL	20 311	48	48

Certifiée exécutoire après transmission à la
Sous-préfecture de Lisieux et publication par voie
d'affichage dématérialisée et mise en ligne le
29/04/2026

Pour extrait certifié conforme
Le Président, M. Jérémy ROSEAU



Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Caen – 3, rue Arthur Leduc, 14000 CAEN – dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Département du Calvados

Délibération n°CC-DEL-2026-041

Nombre de membres :
En exercice : 61
Qui ont pris part à la délibération : 61
Dont pouvoirs : 2

L'an **deux mil vingt-six, le vingt-trois avril, à 18h00**, le Conseil communautaire de la communauté de communes **TERRE D'AUGE, régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Saint Hymer, après convocation légale, sous la présidence de **M. Jérémy ROSEAU**.

Date de la convocation : **16/04/2026**
Date d'affichage : **29/04/2026**

Étaient présents : Membres titulaires : M. MARIE Patrick, Mme EBRARD Sylviane, M. COGE Dorian, M. REYDELLET Steve, M. ROUSSEAU Jean Christophe, M. DELAHAYE Daniel, M. GREAUME Marcel, Mme COTHIER Florence, M. BONJOUR Didier, M. VALLEE Jacques, M. TONON Stephane, Mme LIE Nicole, Mme MATHIEU Sophie, Mme LORiot Jennifer, M. FORTIER Jean-Philippe, M. LAROSE Christian, Mme LESQUERBAULT Marie-Thérèse,

Mme MARTIN Martine, Mme ANQUETIL Edwige, M. ASSE Christian, M. POTTIER David, M. TESTARD Alain, M. OLIVIER DE SANDERVAL Jean-Aimé, M. LETHUILLIER Bruno, Mme HENRI Mauricette, M. LECOINTRE Samuel, Mme FESQUET Christelle, M. MAYEUX Laurent, M. AVOYNE Pierre, Mme SAMSON Anne-Marie, Mme BOIRE Sandrine, M. CARREL Pierre, Mme CLERMONT Sabrina, M. EUDE Jean-Michel, Mme GAUTIER Béatrice, M. HUET Éric, Mme JOLIVET SERVANT Claire, Mme LANGIN Nesrine, M. L'HUILLIER Thierry, M. MAGNE François, M. ROSEAU Jérémy, M. WEINREICH Laurent, Mme CENIER Ginette, Mme GADENNE Audrey, Mme MAUREY Fabienne, Mme CARVALBOULANGER Delphine, M. LAFARGUE Alexandre, M. GOULEY Philippe, Mme AUBRY Olga, M. DE LAURENS Pascal, Mme SPRUYTTE Françoise, Mme LEVY Maryline, M. LAPLANCHE Rémy, M. LANGLOIS Thierry, M. GARNIER François. ; *Membres suppléants : Mme PERROT Cécile, M. LAULHE Vincent, M. LEGOUIX Vianney, Mme ESSAFI Marie-Pierre.*

Étaient absents excusés : M. MAHEUT Sébastien, Mme MAHEUT Céline, M. LEGOUIX Benoit, M. LEFRANCOIS Jean-Louis, Mme KNOLL GOMBERT Murielle, Mme LETELLIER Catherine.

Étaient absents non excusés : -

Procurations : Mme KNOLL GOMBERT Murielle en faveur de Mme GAUTIER Béatrice, Mme LETELLIER Catherine en faveur de Mme JOLIVET SERVANT Claire.

Secrétaire : Mme Sandrine BOIRE.

Désignation des délégués du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados (SDEC Energie)

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts de la Communauté de communes modifiés et approuvés par arrêté préfectoral en date du 26 décembre 2018 ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 5 janvier 2026 fixant le conseil communautaire à 61 délégués communautaires ;

Vu la loi du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique qui précise que les délégués doivent être délégués communautaires ;

Considérant qu'à la suite des élections de la nouvelle gouvernance, il convient de procéder à une désignation de 2 représentants titulaires au sein du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados (SDEC Energie) ;

REÇU EN PREFECTURE

le 29/04/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-014-241400878-20260423-CC_DEL_2026

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Président, le Conseil communautaire décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **DE DESIGNER** deux représentants titulaires au sein du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados (SDEC Energie)

TITULAIRES
David POTTIER
Florence COTHIER

Certifiée exécutoire après transmission à la
Sous-préfecture de Lisieux et publication par voie
d'affichage dématérialisée et mise en ligne le
29/04/2026

Pour extrait certifié conforme
Le Président, M. Jérémy ROSEAU





**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Département du Calvados

Délibération n°CC-DEL-2026-042

Nombre de membres :
En exercice : 61
Qui ont pris part à la délibération : 61
Dont pouvoirs : 2

L'an **deux mil vingt-six, le vingt-trois avril, à 18h00**, le Conseil communautaire de la communauté de communes **TERRE D'AUGE, régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Saint Hymer, après convocation légale, sous la présidence de **M. Jérémy ROSEAU**.

Date de la convocation : **16/04/2026**
Date d'affichage : **29/04/2026**

Étaient présents : Membres titulaires : M. MARIE Patrick, Mme EBRARD Sylviane, M. COGE Dorian, M. REYDELLET Steve, M. ROUSSEAU Jean Christophe, M. DELAHAYE Daniel, M. GREAUME Marcel, Mme COTIER Florence, M. BONJOUR Didier, M. VALLEE Jacques, M. TONON Stephane, Mme LIE Nicole, Mme MATHIEU Sophie, Mme LORiot Jennifer, M. FORTIER Jean-Philippe, M. LAROSE Christian, Mme LESQUERBAULT Marie-Thérèse,

Mme MARTIN Martine, Mme ANQUETIL Edwige, M. ASSE Christian, M. POTTIER David, M. TESTARD Alain, M. OLIVIER DE SANDERVAL Jean-Aimé, M. LETHUILLIER Bruno, Mme HENRI Mauricette, M. LECOINTRE Samuel, Mme FESQUET Christelle, M. MAYEUX Laurent, M. AVOYNE Pierre, Mme SAMSON Anne-Marie, Mme BOIRE Sandrine, M. CARREL Pierre, Mme CLERMONT Sabrina, M. EUDE Jean-Michel, Mme GAUTIER Béatrice, M. HUET Éric, Mme JOLIVET SERVANT Claire, Mme LANGIN Nesrine, M. L'HUILLIER Thierry, M. MAGNE François, M. ROSEAU Jérémy, M. WEINREICH Laurent, Mme CENIER Ginette, Mme GADENNE Audrey, Mme MAUREY Fabienne, Mme CARVALBOULANGER Delphine, M. LAFARGUE Alexandre, M. GOULEY Philippe, Mme AUBRY Olga, M. DE LAURENS Pascal, Mme SPRUYTTE Françoise, Mme LEVY Maryline, M. LAPLANCHE Rémy, M. LANGLOIS Thierry, M. GARNIER François. ; *Membres suppléants : Mme PERROT Cécile, M. LAULHE Vincent, M. LEGOUIX Vianney, Mme ESSAFI Marie-Pierre.*

Étaient absents excusés : M. MAHEUT Sébastien, Mme MAHEUT Céline, M. LEGOUIX Benoit, M. LEFRANCOIS Jean-Louis, Mme KNOLL GOMBERT Murielle, Mme LETELLIER Catherine.

Étaient absents non excusés : -

Procurations : Mme KNOLL GOMBERT Murielle en faveur de Mme GAUTIER Béatrice, Mme LETELLIER Catherine en faveur de Mme JOLIVET SERVANT Claire.

Secrétaire : Mme Sandrine BOIRE.

Désignation des représentants à la Commission Consultative pour la Transition Energétique au sein du SDEC (CCTE)

Rapporteur : Jérémy ROSEAU

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts de la Communauté de communes modifiés et approuvés par arrêté préfectoral en date du 26 décembre 2018 ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 5 janvier 2026 fixant le conseil communautaire à 61 délégués communautaires ;

Vu l'article 198 de la loi n°2015-992 du 17 août 2015 de transition énergétique pour la croissance verte imposant la création, par le SDEC ENERGIE, d'une commission consultative paritaire constituée entre le SDEC et l'ensemble des EPCI à fiscalité propre totalement ou partiellement inclus dans le périmètre du SDEC ;

REÇU EN PREFECTURE

le 29/04/2026

Application agréée E-legalite.com

Considérant qu'à la suite des élections de la nouvelle gouvernance, il convient de procéder à une désignation de 2 représentants titulaires au sein de la Commission Consultative pour la Transition Energétique (CCTE) ;

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Président, le Conseil communautaire décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **DE DESIGNER** deux représentants titulaires au sein de la Commission Consultative pour la Transition Energétique (CCTE)

TITULAIRES
David POTTIER
Florence COTHIER

Certifiée exécutoire après transmission à la
Sous-préfecture de Lisieux et publication par voie
d'affichage dématérialisée et mise en ligne le
29/04/2026

Pour extrait certifié conforme
Le Président, M. Jérémy ROSEAU





**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Département du Calvados

Délibération n°CC-DEL-2026-043

Nombre de membres :
En exercice : 61
Qui ont pris part à la délibération : 61
Dont pouvoirs : 2

L'an **deux mil vingt-six, le vingt-trois avril, à 18h00**, le Conseil communautaire de la communauté de communes **TERRE D'AUGE, régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Saint Hymer, après convocation légale, sous la présidence de **M. Jérémy ROSEAU**.

Date de la convocation : 16/04/2026
Date d'affichage : 29/04/2026

Étaient présents : Membres titulaires : M. MARIE Patrick, Mme EBRARD Sylviane, M. COGE Dorian, M. REYDELLET Steve, M. ROUSSEAU Jean Christophe, M. DELAHAYE Daniel, M. GREAUME Marcel, Mme COTHIER Florence, M. BONJOUR Didier, M. VALLEE Jacques, M. TONON Stéphane, Mme LIE Nicole, Mme MATHIEU Sophie, Mme LORiot Jennifer, M. FORTIER Jean-Philippe, M. LAROSE Christian, Mme LESQUERBAULT Marie-Thérèse,

Mme MARTIN Martine, Mme ANQUETIL Edwige, M. ASSE Christian, M. POTTIER David, M. TESTARD Alain, M. OLIVIER DE SANDERVAL Jean-Aimé, M. LETHUILLIER Bruno, Mme HENRI Mauricette, M. LECOINTRE Samuel, Mme FESQUET Christelle, M. MAYEUX Laurent, M. AVOYNE Pierre, Mme SAMSON Anne-Marie, Mme BOIRE Sandrine, M. CARREL Pierre, Mme CLERMONT Sabrina, M. EUDE Jean-Michel, Mme GAUTIER Béatrice, M. HUET Éric, Mme JOLIVET SERVANT Claire, Mme LANGIN Nesrine, M. L'HUILLIER Thierry, M. MAGNE François, M. ROSEAU Jérémy, M. WEINREICH Laurent, Mme CENIER Ginette, Mme GADENNE Audrey, Mme MAUREY Fabienne, Mme CARVALBOULANGER Delphine, M. LAFARGUE Alexandre, M. GOULEY Philippe, Mme AUBRY Olga, M. DE LAURENS Pascal, Mme SPRUYTTE Françoise, Mme LEVY Maryline, M. LAPLANCHE Rémy, M. LANGLOIS Thierry, M. GARNIER François. ; *Membres suppléants : Mme PERROT Cécile, M. LAULHE Vincent, M. LEGOUIX Vianney, Mme ESSAFI Marie-Pierre.*

Étaient absents excusés : M. MAHEUT Sébastien, Mme MAHEUT Céline, M. LEGOUIX Benoit, M. LEFRANCOIS Jean-Louis, Mme KNOLL GOMBERT Murielle, Mme LETELLIER Catherine.

Étaient absents non excusés : -

Procurations : Mme KNOLL GOMBERT Murielle en faveur de Mme GAUTIER Béatrice, Mme LETELLIER Catherine en faveur de Mme JOLIVET SERVANT Claire.

Secrétaire : Mme Sandrine BOIRE.

Election des membres du Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Touques (SMBVT)

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts de la Communauté de communes modifiés et approuvés par arrêté préfectoral en date du 26 décembre 2018 ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 5 janvier 2026 fixant le conseil communautaire à 61 délégués communautaires ;

Vu la délibération du Conseil communautaire du 5 juin 2007 validant la création et adoptant les statuts du Syndicat Mixte fermé du Bassin Versant de la Touques (SMBVT) ;

Vu les arrêtés préfectoraux interdépartementaux des 31.12.2007, 14.09.32011, 10.07.2012, 15.10.2019 du SMBVT ;

Vu l'article L5711-1 du CGCT qui renvoie aux dispositions du même code, relatives aux syndicats de communes pour déterminer les règles applicables aux syndicats mixtes constitués exclusivement d'établissements publics de coopération intercommunale ;

REÇU EN PREFECTURE

le 29/04/2026

Application agréée E-legalite.com

Considérant qu'à la suite des élections de la nouvelle gouvernance, il convient de procéder à une élection afin de nommer 6 représentants titulaires et 6 représentants suppléants ;

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Président, le Conseil communautaire décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **D'ELIRE** 6 représentants titulaires et 6 représentants suppléants au sein Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Touques (SMBVT)

TITULAIRE	SUPPLEANT
David POTTIER	Marcel GREAUME
Jean Aimé Olivier de SANDERVAL	Alexandre LAFFARGUE
Thierry L'HUILLIER	Pierre CARREL
Audrey GADENNE	Stéphane TONON
Christelle FESQUET	Jean Christophe ROUSSEAU
Pascal de LAURENS	Martine MARTIN

Certifiée exécutoire après transmission à la
Sous-préfecture de Lisieux et publication par voie
d'affichage dématérialisée et mise en ligne le
29/04/2026

Pour extrait certifié conforme
Le Président, M. Jérémie ROSEAU





**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Département du Calvados

Délibération n°CC-DEL-2026-044

Nombre de membres :
En exercice : 61
Qui ont pris part à la délibération : 61
Dont pouvoirs : 2

L'an **deux mil vingt-six, le vingt-trois avril, à 18h00**, le Conseil communautaire de la communauté de communes **TERRE D'AUGE, régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Saint Hymer, après convocation légale, sous la présidence de **M. Jérémy ROSEAU**.

Date de la convocation : 16/04/2026
Date d'affichage : 29/04/2026

Étaient présents : Membres titulaires : M. MARIE Patrick, Mme EBRARD Sylviane, M. COGE Dorian, M. REYDELLET Steve, M. ROUSSEAU Jean Christophe, M. DELAHAYE Daniel, M. GREAUME Marcel, Mme COTHIER Florence, M. BONJOUR Didier, M. VALLEE Jacques, M. TONON Stephane, Mme LIE Nicole, Mme MATHIEU Sophie, Mme LORiot Jennifer, M. FORTIER Jean-Philippe, M. LAROSE Christian, Mme LESQUERBAULT Marie-Thérèse,

Mme MARTIN Martine, Mme ANQUETIL Edwige, M. ASSE Christian, M. POTTIER David, M. TESTARD Alain, M. OLIVIER DE SANDERVAL Jean-Aimé, M. LETHUILLIER Bruno, Mme HENRI Mauricette, M. LECOINTRE Samuel, Mme FESQUET Christelle, M. MAYEUX Laurent, M. AVOYNE Pierre, Mme SAMSON Anne-Marie, Mme BOIRE Sandrine, M. CARREL Pierre, Mme CLERMONT Sabrina, M. EUDE Jean-Michel, Mme GAUTIER Béatrice, M. HUET Éric, Mme JOLIVET SERVANT Claire, Mme LANGIN Nesrine, M. L'HUILLIER Thierry, M. MAGNE François, M. ROSEAU Jérémy, M. WEINREICH Laurent, Mme CENIER Ginette, Mme GADENNE Audrey, Mme MAUREY Fabienne, Mme CARVALBOULANGER Delphine, M. LAFARGUE Alexandre, M. GOULEY Philippe, Mme AUBRY Olga, M. DE LAURENS Pascal, Mme SPRUYTTE Françoise, Mme LEVY Maryline, M. LAPLANCHE Rémy, M. LANGLOIS Thierry, M. GARNIER François. ; *Membres suppléants : Mme PERROT Cécile, M. LAULHE Vincent, M. LEGOUIX Vianney, Mme ESSAFI Marie-Pierre.*

Étaient absents excusés : M. MAHEUT Sébastien, Mme MAHEUT Céline, M. LEGOUIX Benoit, M. LEFRANCOIS Jean-Louis, Mme KNOLL GOMBERT Murielle, Mme LETELLIER Catherine.

Étaient absents non excusés : -

Procurations : Mme KNOLL GOMBERT Murielle en faveur de Mme GAUTIER Béatrice, Mme LETELLIER Catherine en faveur de Mme JOLIVET SERVANT Claire.

Secrétaire : Mme Sandrine BOIRE.

Election de représentants au Syndicat d'Elimination et de Valorisation Energétique des Déchets de l'Estuaire (SEVEDE)

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.5711-1 et L.5211-7 ;
Vu les statuts de la Communauté de communes modifiés et approuvés par arrêté préfectoral en date du 26 décembre 2018 ;
Vu l'arrêté préfectoral en date du 5 janvier 2026 fixant le conseil communautaire à 61 délégués communautaires ;
Vu la délibération du 28 juin 2006 décident d'adhérer au Syndicat d'Elimination et de Valorisation Energétique des Déchets de l'Estuaire (SEVEDE) à compter du 1^{er} janvier 2007 ;
Vu les statuts du syndicat mixte fermé dénommé SEVEDE révisés prévoyant que le comité syndical est composé de deux délégués titulaires et de deux délégués suppléants élus au sein de l'assemblée délibérante de la Communauté de communes Terre d'Auge ;

REÇU EN PREFECTURE

le 29/04/2026

Application agréée E-legalite.com

Considérant qu'à la suite des élections de la nouvelle gouvernance, il convient de procéder à une élection de 2 représentants titulaires et de 2 représentants suppléants au sein du Syndicat d'Elimination et de Valorisation Energétique des Déchets de l'Estuaire (SEVEDE) ;

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Président, le Conseil communautaire décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **D'ELIRE** 2 représentants titulaires et 2 représentants suppléants au sein du Syndicat d'Elimination et de Valorisation Energétique des Déchets de l'Estuaire (SEVEDE)

TITULAIRE	SUPPLEANT
David POTTIER	Thierry LANGLOIS
Jérémy ROSEAU	Jennifer LORiot

Certifiée exécutoire après transmission à la
Sous-préfecture de Lisieux et publication par voie
d'affichage dématérialisée et mise en ligne le
29/04/2026

Pour extrait certifié conforme
Le Président, M. Jérémy ROSEAU





**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Département du Calvados

Délibération n°CC-DEL-2026-045

Nombre de membres :
En exercice : 61
Qui ont pris part à la délibération : 61
Dont pouvoirs : 2

L'an **deux mil vingt-six, le vingt-trois avril, à 18h00**, le Conseil communautaire de la communauté de communes **TERRE D'AUGE, régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Saint Hymer, après convocation légale, sous la présidence de **M. Jérémy ROSEAU**.

Date de la convocation : 16/04/2026
Date d'affichage : 29/04/2026

Étaient présents : Membres titulaires : M. MARIE Patrick, Mme EBRARD Sylviane, M. COGE Dorian, M. REYDELLET Steve, M. ROUSSEAU Jean Christophe, M. DELAHAYE Daniel, M. GREAUME Marcel, Mme COTHIER Florence, M. BONJOUR Didier, M. VALLEE Jacques, M. TONON Stephane, Mme LIE Nicole, Mme MATHIEU Sophie, Mme LORiot Jennifer, M. FORTIER Jean-Philippe, M. LAROSE Christian, Mme LESQUERBAULT Marie-Thérèse,

Mme MARTIN Martine, Mme ANQUETIL Edwige, M. ASSE Christian, M. POTTIER David, M. TESTARD Alain, M. OLIVIER DE SANDERVAL Jean-Aimé, M. LETHUILLIER Bruno, Mme HENRI Mauricette, M. LECOINTRE Samuel, Mme FESQUET Christelle, M. MAYEUX Laurent, M. AVOYNE Pierre, Mme SAMSON Anne-Marie, Mme BOIRE Sandrine, M. CARREL Pierre, Mme CLERMONT Sabrina, M. EUDE Jean-Michel, Mme GAUTIER Béatrice, M. HUET Éric, Mme JOLIVET SERVANT Claire, Mme LANGIN Nesrine, M. L'HUILLIER Thierry, M. MAGNE François, M. ROSEAU Jérémy, M. WEINREICH Laurent, Mme CENIER Ginette, Mme GADENNE Audrey, Mme MAUREY Fabienne, Mme CARVAL-BOULANGER Delphine, M. LAFARGUE Alexandre, M. GOULEY Philippe, Mme AUBRY Olga, M. DE LAURENS Pascal, Mme SPRUYTTE Françoise, Mme LEVY Maryline, M. LAPLANCHE Rémy, M. LANGLOIS Thierry, M. GARNIER François. ; *Membres suppléants : Mme PERROT Cécile, M. LAULHE Vincent, M. LEGOUIX Vianney, Mme ESSAFI Marie-Pierre.*

Étaient absents excusés : M. MAHEUT Sébastien, Mme MAHEUT Céline, M. LEGOUIX Benoit, M. LEFRANCOIS Jean-Louis, Mme KNOLL GOMBERT Murielle, Mme LETELLIER Catherine.

Étaient absents non excusés : -

Procurations : Mme KNOLL GOMBERT Murielle en faveur de Mme GAUTIER Béatrice, Mme LETELLIER Catherine en faveur de Mme JOLIVET SERVANT Claire.

Secrétaire : Mme Sandrine BOIRE.

Nomination du représentant à la SPL NORMANTRI

- Vu** le Code général des collectivités territoriales ;
- Vu** les statuts de la Communauté de Communes modifiés et approuvés par arrêté préfectoral en date du 26 décembre 2018 ;
- Vu** l'arrêté préfectoral en date du 5 janvier 2026 fixant le conseil communautaire à 61 délégués communautaires ;
- Vu** la délibération du conseil communautaire n°CC_DEL_2029_098 en date du 03 octobre 2019 portant adhésion à la SPL NORMANTRI et nomination des représentants de la Communauté de communes ;

Considérant qu'à la suite des élections de la nouvelle gouvernance, il convient de nommer un représentant titulaire au sein de la SPL NORMANTRI ;

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Président, le Conseil communautaire décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **DE NOMMER** 1 représentant titulaire au sein de la SPL NORMANTRI

TITULAIRE
David POTTIER

Certifiée exécutoire après transmission à la
Sous-préfecture de Lisieux et publication par voie
d'affichage dématérialisée et mise en ligne le
29/04/2026

Pour extrait certifié conforme
Le Président, M. Jérémy ROSEAU





**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Département du Calvados

Délibération n°CC-DEL-2026-046

Nombre de membres :
En exercice : 61
Qui ont pris part à la délibération : 61
Dont pouvoirs : 2

Date de la convocation : 16/04/2026
Date d'affichage : 29/04/2026

L'an **deux mil vingt-six, le vingt-trois avril, à 18h00**, le Conseil communautaire de la communauté de communes **TERRE D'AUGE**, **régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Saint Hymer, après convocation légale, sous la présidence de **M. Jérémy ROSEAU**.

Étaient présents : Membres titulaires : M. MARIE Patrick, Mme EBRARD Sylviane, M. COGE Dorian, M. REYDELLET Steve, M. ROUSSEAU Jean Christophe, M. DELAHAYE Daniel, M. GREAUME Marcel, Mme COTHIER Florence, M. BONJOUR Didier, M. VALLEE Jacques, M. TONON Stephane, Mme LIE Nicole, Mme MATHIEU Sophie, Mme LORIOT Jennifer, M. FORTIER Jean-Philippe, M. LAROSE Christian, Mme LESQUERBAULT Marie-Thérèse, Mme MARTIN Martine, Mme ANQUETIL Edwige, M. ASSE Christian, M. POTTIER David, M. TESTARD Alain, M. OLIVIER DE SANDERVAL Jean-Aimé, M. LETHUILLIER Bruno, Mme HENRI Mauricette, M. LECOINTRE Samuel, Mme FESQUET Christelle, M. MAYEUX Laurent, M. AVOYNE Pierre, Mme SAMSON Anne-Marie, Mme BOIRE Sandrine, M. CARREL Pierre, Mme CLERMONT Sabrina, M. EUDE Jean-Michel, Mme GAUTIER Béatrice, M. HUET Eric, Mme JOLIVET SERVANT Claire, Mme LANGIN Nesrine, M. L'HUILLIER Thierry, M. MAGNE François, M. ROSEAU Jérémy, M. WEINREICH Laurent, Mme CENIER Ginette, Mme GADENNE Audrey, Mme MAUREY Fabienne, Mme CARVALBOULANGER Delphine, M. LAFARGUE Alexandre, M. GOULEY Philippe, Mme AUBRY Olga, M. DE LAURENS Pascal, Mme SPRUYTTE Françoise, Mme LEVY Maryline, M. LAPLANCHE Rémy, M. LANGLOIS Thierry, M. GARNIER François. ; *Membres suppléants : Mme PERROT Cécile, M. LAULHE Vincent, M. LEGOUIX Vianney, Mme ESSAFI Marie-Pierre.*

Étaient absents excusés : M. MAHEUT Sébastien, Mme MAHEUT Céline, M. LEGOUIX Benoit, M. LEFRANCOIS Jean-Louis, Mme KNOLL GOMBERT Murielle, Mme LETELLIER Catherine.

Étaient absents non excusés : -

Procurations : Mme KNOLL GOMBERT Murielle en faveur de Mme GAUTIER Béatrice, Mme LETELLIER Catherine en faveur de Mme JOLIVET SERVANT Claire.

Secrétaire : Mme Sandrine BOIRE.

Election de délégués au Syndicat Mixte pour le Schéma de Cohérence Territoriale du nord Pays d'Auge (SCoT)

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral du 28-10-2002 créant le syndicat mixte fermé pour le schéma de cohérence territoriale du nord Pays d'Auge ;

Considérant qu'à la suite des élections de la nouvelle gouvernance, il convient de procéder à une élection afin de nommer les représentants au sein du syndicat mixte pour le schéma de cohérence territoriale du nord Pays d'Auge ;

Considérant qu'il convient d'élire :

- **2 représentants** titulaires et suppléants pour le secteur 3 correspondant aux communes de l'ancienne communauté de communes du canton de Cambremer



- **5 représentants** titulaires et suppléants pour le secteur 5, issus des communes de l'ancien canton de Pont-l'Evêque
- **4 représentants** titulaires et suppléants pour le secteur 6 issus des communes de l'ancien canton de Blangy-le-Château ;

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Président, le Conseil communautaire décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **DE DESIGNER** comme suit :

SCOT (secteur 3 : ancienne CC Cambremer)	TITULAIRES	SUPPLEANTS
	Jean Christophe ROUSSEAU	Laurent MAYEUX
	Samuel LECOINTRE	Ginette CENIER
SCOT (secteur 5 : ancien canton Pont l'Evêque)	TITULAIRES	SUPPLEANTS
	Delphine CARVAL BOULANGER	Stéphane TONON
	Pierre CARREL	Maryline LEVY
	Jacques VALLEE	Audrey GADENNE
	Nesrine LANGIN	Olga AUBRY
	Martine MARTIN	Alexandre LAFFARGUE
SCOT (secteur 6: ex-canton Blangy le Château)	TITULAIRES	SUPPLEANTS
	Françoise SPRUYTTE	Fabienne MAUREY
	Pierre AVOINE	Christelle FESQUET
	David POTTIER	Daniel DELAHAYE
	Steve REYDELLET	Bruno LETHUILLIER

Certifiée exécutoire après transmission à la
Sous-préfecture de Lisieux et publication par voie
d'affichage dématérialisée et mise en ligne le
29/04/2026

Pour extrait certifié conforme
Le Président, M. Jérémy ROSEAU



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Département du Calvados

Délibération n°CC-DEL-2026-047

Nombre de membres :
En exercice : 61
Qui ont pris part à la délibération : 60
Dont pouvoirs : 4

L'an **deux mil vingt-six, le vingt-trois avril, à 18h00**, le Conseil communautaire de la communauté de communes **TERRE D'AUGE, régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Saint Hymer, après convocation légale, sous la présidence de **M. Jérémy ROSEAU**.

Date de la convocation : **16/04/2026**
Date d'affichage : **29/04/2026**

Étaient présents : Membres titulaires : M. MARIE Patrick, M. REYDELLET Steve, M. ROUSSEAU Jean Christophe, M. DELAHAYE Daniel, M. GREAUME Marcel, Mme COTHIER Florence, M. BONJOUR Didier, M. VALLEE Jacques, M. TONON Stephane, Mme LIE Nicole, Mme MATHIEU Sophie, Mme LORIOT Jennifer, M. FORTIER Jean-Philippe, M. LAROSE Christian, Mme LESQUERBAULT Marie-Thérèse, Mme MARTIN Martine, Mme ANQUETIL

Edwige, M. ASSE Christian, M. POTTIER David, M. TESTARD Alain, M. OLIVIER DE SANDERVAL Jean-Aimé, M. LETHUILLIER Bruno, Mme HENRI Mauricette, M. LECOINTRE Samuel, Mme FESQUET Christelle, M. MAYEUX Laurent, M. AVOYNE Pierre, Mme SAMSON Anne-Marie, Mme BOIRE Sandrine, M. CARREL Pierre, Mme CLERMONT Sabrina, M. EUDE Jean-Michel, Mme GAUTIER Béatrice, M. HUET Éric, Mme JOLIVET SERVANT Claire, Mme LANGIN Nesrine, M. L'HUILLIER Thierry, M. MAGNE François, M. ROSEAU Jérémy, M. WEINREICH Laurent, Mme CENIER Ginette, Mme MAUREY Fabienne, Mme CARVAL-BOULANGER Delphine, M. LAFARGUE Alexandre, M. GOULEY Philippe, Mme AUBRY Olga, M. DE LAURENS Pascal, Mme SPRUYTTE Françoise, Mme LEVY Maryline, M. LAPLANCHE Rémy, M. LANGLOIS Thierry, M. GARNIER François. ; *Membres suppléants : Mme PERROT Cécile, M. LAULHE Vincent, M. LEGOUIX Vianney, Mme ESSAFI Marie-Pierre.*

Étaient absents excusés : M. MAHEUT Sébastien, Mme MAHEUT Céline, M. LEGOUIX Benoit, M. LEFRANCOIS Jean-Louis, Mme KNOLL GOMBERT Murielle, Mme LETELLIER Catherine, M. COGE Dorian, Mme EBRARD Sylviane.

Étaient absents non excusés : Mme GADENNE Audrey

Procurations : Mme KNOLL GOMBERT Murielle en faveur de Mme GAUTIER Béatrice, Mme LETELLIER Catherine en faveur de Mme JOLIVET SERVANT Claire, M. COGE Dorian en faveur de M. REYDELLET Steve, Mme EBRARD Sylviane en faveur de M. HUET Éric.

Secrétaire : Mme Sandrine BOIRE.

Désignation de représentants au sein du comité de programmation LEADER au sein du Groupe d'Action Locale (GAL) Pays d'Auge

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts de la Communauté de Communes modifiés et approuvés par arrêté préfectoral en date du 26 décembre 2018 ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 5 janvier 2026 fixant le conseil communautaire à 61 délégués communautaires ;

Vu le programme LEADER 2023-2027 ;

Vu le courrier du Groupe d'Action Locale (GAL) Pays d'Auge du 02 avril 2026 ;

Considérant qu'à la suite des élections de la nouvelle gouvernance, il convient de procéder à une élection pour la désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant au sein du Groupe d'Action Locale (GAL) Pays d'Auge ;

REÇU EN PRÉFECTURE

le 29/04/2026

Application agréée E-legalite.com

Considérant que cette désignation doit respecter le principe de parité entre le titulaire et le suppléant, conformément aux règles en vigueur ;

Monsieur Dorian COGE, Mesdames Audrey GADENNE et Sylviane EBRARD sortent de la salle.
Monsieur Dorian COGE donne pouvoir à Monsieur Steve REYDELLET et Madame Sylviane EBRARD donne pouvoir à Monsieur Éric HUET.
Ce qui porte à 56 le nombre de présents et à 60 le nombre de votants.

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Président, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **DE DESIGNER** un délégué titulaire et un délégué suppléant au sein du Groupe d'Action Locale (GAL) Pays d'Auge

TITULAIRE	SUPPLEANT
Éric HUET	Sylviane EBRARD

Certifiée exécutoire après transmission à la
Sous-préfecture de Lisieux et publication par voie
d'affichage dématérialisée et mise en ligne le
29/04/2026

Pour extrait certifié conforme
Le Président, M. Jérémy ROSEAU





**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Département du Calvados

Délibération n°CC-DEL-2026-048

Nombre de membres :
En exercice : 61
Qui ont pris part à la délibération : 60
Dont pouvoirs : 4

L'an **deux mil vingt-six, le vingt-trois avril, à 18h00**, le Conseil communautaire de la communauté de communes **TERRE D'AUGE, régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Saint Hymer, après convocation légale, sous la présidence de **M. Jérémy ROSEAU**.

Date de la convocation : **16/04/2026**
Date d'affichage : **29/04/2026**

Étaient présents : Membres titulaires : M. MARIE Patrick, M. REYDELLET Steve, M. ROUSSEAU Jean Christophe, M. DELAHAYE Daniel, M. GREAUME Marcel, Mme COTHIER Florence, M. BONJOUR Didier, M. VALLEE Jacques, M. TONON Stephane, Mme LIE Nicole, Mme MATHIEU Sophie, Mme LORIOT Jennifer, M. FORTIER Jean-Philippe, M. LAROSE Christian, Mme LESQUERBAULT Marie-Thérèse, Mme MARTIN Martine, Mme ANQUETIL

Edwige, M. ASSE Christian, M. POTTIER David, M. TESTARD Alain, M. OLIVIER DE SANDERVAL Jean-Aimé, M. LETHUILLIER Bruno, Mme HENRI Mauricette, M. LECOINTRE Samuel, Mme FESQUET Christelle, M. MAYEUX Laurent, M. AVOYNE Pierre, Mme SAMSON Anne-Marie, Mme BOIRE Sandrine, M. CARREL Pierre, Mme CLERMONT Sabrina, M. EUDE Jean-Michel, Mme GAUTIER Béatrice, M. HUET Éric, Mme JOLIVET SERVANT Claire, Mme LANGIN Nesrine, M. L'HUILLIER Thierry, M. MAGNE François, M. ROSEAU Jérémy, M. WEINREICH Laurent, Mme CENIER Ginette, Mme MAUREY Fabienne, Mme CARVAL-BOULANGER Delphine, M. LAFARGUE Alexandre, M. GOULEY Philippe, Mme AUBRY Olga, M. DE LAURENS Pascal, Mme SPRUYTTE Françoise, Mme LEVY Maryline, M. LAPLANCHE Rémy, M. LANGLOIS Thierry, M. GARNIER François. ; *Membres suppléants : Mme PERROT Cécile, M. LAULHE Vincent, M. LEGOUIX Vianney, Mme ESSAFI Marie-Pierre.*

Étaient absents excusés : M. MAHEUT Sébastien, Mme MAHEUT Céline, M. LEGOUIX Benoit, M. LEFRANCOIS Jean-Louis, Mme KNOLL GOMBERT Murielle, Mme LETELLIER Catherine, M. COGE Dorian, Mme EBRARD Sylviane.

Étaient absents non excusés : Mme GADENNE Audrey

Procurations : Mme KNOLL GOMBERT Murielle en faveur de Mme GAUTIER Béatrice, Mme LETELLIER Catherine en faveur de Mme JOLIVET SERVANT Claire, M. COGE Dorian en faveur de M. REYDELLET Steve, Mme EBRARD Sylviane en faveur de M. HUET Éric.

Secrétaire : Mme Sandrine BOIRE.

Election des représentants au Pôle Métropolitain Réseau Ouest Normand (RON)

- Vu** le Code général des collectivités territoriales ;
- Vu** les statuts de la Communauté de Communes modifiés et approuvés par arrêté préfectoral en date du 26 décembre 2018 ;
- Vu** l'arrêté préfectoral en date du 5 janvier 2026 fixant le conseil communautaire à 61 délégués communautaires ;
- Vu** la délibération n° CC_DEL_2016_011 portant sur l'adhésion au pôle métropolitain Caen Normandie Métropole ;
- Vu** la délibération n° CC_DEL_2023_007 portant sur la désignation de représentants au Pôle Métropolitain Réseau Ouest Normand ;

Considérant qu'à la suite des élections de la nouvelle gouvernance, il convient de désigner, au sein du pôle métropolitain Réseau Ouest Normand, en désignant un nouveau représentant titulaire et suppléant de la communauté de communes ;

Considérant qu'il est d'usage que chaque Président d'EPCI membre soit délégué titulaire au RON ;

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Président, le Conseil communautaire décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **D'ELIRE** un délégué titulaire et un délégué suppléant au sein du pôle métropolitain Réseau Ouest Normand

TITULAIRE	SUPPLEANT
J. ROSEAU	Delphine CARVAL BOULANGER

Certifiée exécutoire après transmission à la
Sous-préfecture de Lisieux et publication par voie
d'affichage dématérialisée et mise en ligne le
29/04/2026

Pour extrait certifié conforme
Le Président, M. Jérémy ROSEAU





**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Département du Calvados

Délibération n°CC-DEL-2026-049

Nombre de membres :

En exercice : 61

Qui ont pris part à la délibération : 61

Dont pouvoirs : 4

Date de la convocation : 16/04/2026

Date d'affichage : 29/04/2026

L'an **deux mil vingt-six, le vingt-trois avril, à 18h00**, le Conseil communautaire de la communauté de communes **TERRE D'AUGE, régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Saint Hymer, après convocation légale, sous la présidence de **M. Jérémy ROSEAU**.

Étaient présents : Membres titulaires : M. MARIE Patrick, M. REYDELLET Steve, M. ROUSSEAU Jean Christophe, M. DELAHAYE Daniel, M. GREAUME Marcel, Mme COTHIER Florence, M. BONJOUR Didier, M. VALLEE Jacques, M. TONON Stephane, Mme LIE Nicole, Mme MATHIEU Sophie, Mme LORIOT Jennifer, M. FORTIER Jean-Philippe, Mme GADENNE Audrey, M. LAROSE Christian, Mme LESQUERBAULT Marie-Thérèse, Mme MARTIN Martine, Mme

ANQUETIL Edwige, M. ASSE Christian, M. POTTIER David, M. TESTARD Alain, M. OLIVIER DE SANDERVAL Jean-Aimé, M. LETHUILLIER Bruno, Mme HENRI Mauricette, M. LECOINTRE Samuel, Mme FESQUET Christelle, M. MAYEUX Laurent, M. AVOYNE Pierre, Mme SAMSON Anne-Marie, Mme BOIRE Sandrine, M. CARREL Pierre, Mme CLERMONT Sabrina, M. EUDE Jean-Michel, Mme GAUTIER Béatrice, M. HUET Éric, Mme JOLIVET SERVANT Claire, Mme LANGIN Nesrine, M. L'HUILLIER Thierry, M. MAGNE François, M. ROSEAU Jérémy, M. WEINREICH Laurent, Mme CENIER Ginette, Mme MAUREY Fabienne, Mme CARVAL-BOULANGER Delphine, M. LAFARGUE Alexandre, M. GOULEY Philippe, Mme AUBRY Olga, M. DE LAURENS Pascal, Mme SPRUYTTE Françoise, Mme LEVY Maryline, M. LAPLANCHE Rémy, M. LANGLOIS Thierry, M. GARNIER François. ; *Membres suppléants : Mme PERROT Cécile, M. LAULHE Vincent, M. LEGOUIX Vianney, Mme ESSAFI Marie-Pierre.*

Étaient absents excusés : M. MAHEUT Sébastien, Mme MAHEUT Céline, M. LEGOUIX Benoit, M. LEFRANCOIS Jean-Louis, Mme KNOLL GOMBERT Murielle, Mme LETELLIER Catherine, M. COGE Dorian, Mme EBRARD Sylviane.

Étaient absents non excusés :

Procurations : Mme KNOLL GOMBERT Murielle en faveur de Mme GAUTIER Béatrice, Mme LETELLIER Catherine en faveur de Mme JOLIVET SERVANT Claire, M. COGE Dorian en faveur de M. REYDELLET Steve, Mme EBRARD Sylviane en faveur de M. HUET Éric.

Secrétaire : Mme Sandrine BOIRE.

Désignation de représentants pour l'Association locale pour les jeunes sans emploi (MISSION LOCALE)

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts de la Communauté de Communes modifiés et approuvés par arrêté préfectoral en date du 26 décembre 2018 ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 5 janvier 2026 fixant le conseil communautaire à 61 délégués communautaires ;

Vu l'article 4 des statuts de l'association d'accueil pour les jeunes sans emploi définissant que l'association est composée des présidents des communautés de communes qui la composent et de 16 membres désignés par l'organe délibérant de ces communautés de communes dont 4 représentants titulaires et 2 suppléants pour la Communauté de communes Terre d'Auge ;

REÇU EN PREFECTURE

le 29/04/2026

Application agréée E-legalite.com

Considérant qu'à la suite du renouvellement de l'assemblée délibérante, il convient de procéder à la désignation des nouveaux représentants de la Communauté de communes ;

Considérant que le Président est membre de droit ;

Madame Audrey GADENNE entre dans la salle, ce qui porte à 57 le nombre de présents et à 61 le nombre de votants.

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Président, le Conseil communautaire décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **DE DESIGNER** les conseillers communautaires suivants en tant que représentants de la Communauté de Communes au sein l'Association locale pour les jeunes sans emploi (MISSION LOCALE)

TITULAIRE	SUPPLEANT
Éric HUET	Martine MARTIN
Jennifer LORiot	Audrey GADENNE
Laurent MAYEUX	
Dorian COGE	

Certifiée exécutoire après transmission à la
Sous-préfecture de Lisieux et publication par voie
d'affichage dématérialisée et mise en ligne le
29/04/2026

Pour extrait certifié conforme
Le Président, M. Jérémy ROSEAU





**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Département du Calvados

Délibération n°CC-DEL-2026-050

Nombre de membres :
En exercice : 61
Qui ont pris part à la délibération : 61
Dont pouvoirs : 4

L'an **deux mil vingt-six, le vingt-trois avril, à 18h00**, le Conseil communautaire de la communauté de communes **TERRE D'AUGE, régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Saint Hymer, après convocation légale, sous la présidence de **M. Jérémy ROSEAU**.

Date de la convocation : 16/04/2026
Date d'affichage : 29/04/2026

Étaient présents : Membres titulaires : M. MARIE Patrick, M. REYDELLET Steve, M. ROUSSEAU Jean Christophe, M. DELAHAYE Daniel, M. GREAUME Marcel, Mme COTHIER Florence, M. BONJOUR Didier, M. VALLEE Jacques, M. TONON Stephane, Mme LIE Nicole, Mme MATHIEU Sophie, Mme LORiot Jennifer, M. FORTIER Jean-Philippe, Mme GADENNE Audrey, M. LAROSE Christian, Mme LESQUERBAULT Marie-Thérèse, Mme MARTIN Martine, Mme

ANQUETIL Edwige, M. ASSE Christian, M. POTTIER David, M. TESTARD Alain, M. OLIVIER DE SANDERVAL Jean-Aimé, M. LETHUILLIER Bruno, Mme HENRI Mauricette, M. LECOINTRE Samuel, Mme FESQUET Christelle, M. MAYEUX Laurent, M. AVOYNE Pierre, Mme SAMSON Anne-Marie, Mme BOIRE Sandrine, M. CARREL Pierre, Mme CLERMONT Sabrina, M. EUDE Jean-Michel, Mme GAUTIER Béatrice, M. HUET Éric, Mme JOLIVET SERVANT Claire, Mme LANGIN Nesrine, M. L'HUILLIER Thierry, M. MAGNE François, M. ROSEAU Jérémy, M. WEINREICH Laurent, Mme CENIER Ginette, Mme MAUREY Fabienne, Mme CARVAL-BOULANGER Delphine, M. LAFARGUE Alexandre, M. GOULEY Philippe, Mme AUBRY Olga, M. DE LAURENS Pascal, Mme SPRUYTTE Françoise, Mme LEVY Maryline, M. LAPLANCHE Rémy, M. LANGLOIS Thierry, M. GARNIER François. ; *Membres suppléants : Mme PERROT Cécile, M. LAULHE Vincent, M. LEGOUIX Vianney, Mme ESSAFI Marie-Pierre.*

Étaient absents excusés : M. MAHEUT Sébastien, Mme MAHEUT Céline, M. LEGOUIX Benoit, M. LEFRANCOIS Jean-Louis, Mme KNOLL GOMBERT Murielle, Mme LETELLIER Catherine, M. COGE Dorian, Mme EBRARD Sylviane.

Étaient absents non excusés :

Procurations : Mme KNOLL GOMBERT Murielle en faveur de Mme GAUTIER Béatrice, Mme LETELLIER Catherine en faveur de Mme JOLIVET SERVANT Claire, M. COGE Dorian en faveur de M. REYDELLET Steve, Mme EBRARD Sylviane en faveur de M. HUET Éric.

Secrétaire : Mme Sandrine BOIRE.

Désignation des représentants au Syndicat Mixte pour l'Insertion Sociale et Professionnelle du Pays d'Auge (PLIE)

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts de la Communauté de Communes modifiés et approuvés par arrêté préfectoral en date du 26 décembre 2018 ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 5 janvier 2026 fixant le conseil communautaire à 61 délégués communautaires ;

Vu les statuts du Syndicat Mixte pour l'Insertion Sociale et Professionnelle du Pays d'Auge Nord ;

Considérant qu'à la suite du renouvellement de l'assemblée délibérante, il convient de procéder à la désignation des nouveaux représentants de la Communauté de communes ;

Considérant que chacune des Communautés de communes membres est représentée par quatre délégués titulaires ainsi que quatre délégués suppléants ;

REÇU EN PREFECTURE

le 29/04/2026

Application agréée E-legalite.com

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Président, le Conseil communautaire décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **DE DESIGNER** les conseillers communautaires suivants en tant que représentants de la Communauté de Communes au sein du Syndicat Mixte pour l'Insertion Sociale et Professionnelle du Pays d'Auge Nord

TITULAIRES	SUPPLÉANTS
Jean Aimé Olivier de SANDERVAL	Martine MARTIN
Bruno LETHUILLIER	Pierre CARREL
Delphine CARVAL BOULANGER	François MAGNE
Dorian COGE	David POTTIER

Certifiée exécutoire après transmission à la
Sous-préfecture de Lisieux et publication par voie
d'affichage dématérialisée et mise en ligne le
29/04/2026

Pour extrait certifié conforme
Le Président, M. Jérémy ROSEAU





**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Département du Calvados

Délibération n°CC-DEL-2026-051

Nombre de membres :

En exercice : 61

Qui ont pris part à la délibération : 61

Dont pouvoirs : 4

Date de la convocation : 16/04/2026

Date d'affichage : 29/04/2026

L'an **deux mil vingt-six, le vingt-trois avril, à 18h00**, le Conseil communautaire de la communauté de communes **TERRE D'AUGE, régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Saint Hymer, après convocation légale, sous la présidence de **M. Jérémy ROSEAU**.

Étaient présents : Membres titulaires : M. MARIE Patrick, M. REYDELLET Steve, M. ROUSSEAU Jean Christophe, M. DELAHAYE Daniel, M. GREAUME Marcel, Mme COTHIER Florence, M. BONJOUR Didier, M. VALLEE Jacques, M. TONON Stephane, Mme LIE Nicole, Mme MATHIEU Sophie, Mme LORIOT Jennifer, M. FORTIER Jean-Philippe, Mme GADENNE Audrey, M. LAROSE Christian, Mme LESQUERBAULT Marie-Thérèse, Mme MARTIN Martine, Mme

ANQUETIL Edwige, M. ASSE Christian, M. POTTIER David, M. TESTARD Alain, M. OLIVIER DE SANDERVAL Jean-Aimé, M. LETHUILLIER Bruno, Mme HENRI Mauricette, M. LECOINTRE Samuel, Mme FESQUET Christelle, M. MAYEUX Laurent, M. AVOYNE Pierre, Mme SAMSON Anne-Marie, Mme BOIRE Sandrine, M. CARREL Pierre, Mme CLERMONT Sabrina, M. EUDE Jean-Michel, Mme GAUTIER Béatrice, M. HUET Éric, Mme JOLIVET SERVANT Claire, Mme LANGIN Nesrine, M. L'HUILLIER Thierry, M. MAGNE François, M. ROSEAU Jérémy, M. WEINREICH Laurent, Mme CENIER Ginette, Mme MAUREY Fabienne, Mme CARVAL-BOULANGER Delphine, M. LAFARGUE Alexandre, M. GOULEY Philippe, Mme AUBRY Olga, M. DE LAURENS Pascal, Mme SPRUYTTE Françoise, Mme LEVY Maryline, M. LAPLANCHE Rémy, M. LANGLOIS Thierry, M. GARNIER François. ; *Membres suppléants : Mme PERROT Cécile, M. LAULHE Vincent, M. LEGOUIX Vianney, Mme ESSAFI Marie-Pierre.*

Étaient absents excusés : M. MAHEUT Sébastien, Mme MAHEUT Céline, M. LEGOUIX Benoit, M. LEFRANCOIS Jean-Louis, Mme KNOLL GOMBERT Murielle, Mme LETELLIER Catherine, M. COGE Dorian, Mme EBRARD Sylviane.

Étaient absents non excusés :

Procurations : Mme KNOLL GOMBERT Murielle en faveur de Mme GAUTIER Béatrice, Mme LETELLIER Catherine en faveur de Mme JOLIVET SERVANT Claire, M. COGE Dorian en faveur de M. REYDELLET Steve, Mme EBRARD Sylviane en faveur de M. HUET Éric.

Secrétaire : Mme Sandrine BOIRE.

Désignation d'un représentant au Conseil d'Administration du collège Gustave FLAUBERT à Pont l'Evêque

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts de la Communauté de Communes modifiés et approuvés par arrêté préfectoral en date du 26 décembre 2018 ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 5 janvier 2026 fixant le conseil communautaire à 61 délégués communautaires ;

Considérant qu'à la suite des élections de la nouvelle gouvernance, il convient de nommer un représentant la Communauté de Communes au sein du Conseil d'administration du collège Gustave FLAUBERT à Pont-l'Evêque ;

REÇU EN PREFECTURE

le 29/04/2026

Application agréée E-legalite.com

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Président, le Conseil communautaire décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **DE NOMMER** 1 représentant titulaire de la Communauté de Communes au sein du Conseil d'administration du collège Gustave FLAUBERT à Pont-l'Evêque

TITULAIRE
Claire JOLIVET SERVANT

Certifiée exécutoire après transmission à la
Sous-préfecture de Lisieux et publication par voie
d'affichage dématérialisée et mise en ligne le
29/04/2026

Pour extrait certifié conforme
Le Président, M. Jérémy ROSEAU





**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Département du Calvados

Délibération n°CC-DEL-2026-052

Nombre de membres :

En exercice : 61

Qui ont pris part à la délibération : 61

Dont pouvoirs : 4

Date de la convocation : 16/04/2026

Date d'affichage : 29/04/2026

L'an **deux mil vingt-six, le vingt-trois avril, à 18h00**, le Conseil communautaire de la communauté de communes **TERRE D'AUGE, régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Saint Hymer, après convocation légale, sous la présidence de **M. Jérémy ROSEAU**.

Étaient présents : Membres titulaires : M. MARIE Patrick, M. REYDELLET Steve, M. ROUSSEAU Jean Christophe, M. DELAHAYE Daniel, M. GREAUME Marcel, Mme COTHIER Florence, M. BONJOUR Didier, M. VALLEE Jacques, M. TONON Stephane, Mme LIE Nicole, Mme MATHIEU Sophie, Mme LORiot Jennifer, M. FORTIER Jean-Philippe, Mme GADENNE Audrey, M. LAROSE Christian, Mme LESQUERBAULT Marie-Thérèse, Mme MARTIN Martine, Mme

ANQUETIL Edwige, M. ASSE Christian, M. POTTIER David, M. TESTARD Alain, M. OLIVIER DE SANDERVAL Jean-Aimé, M. LETHUILLIER Bruno, Mme HENRI Mauricette, M. LECOINTRE Samuel, Mme FESQUET Christelle, M. MAYEUX Laurent, M. AVOYNE Pierre, Mme SAMSON Anne-Marie, Mme BOIRE Sandrine, M. CARREL Pierre, Mme CLERMONT Sabrina, M. EUDE Jean-Michel, Mme GAUTIER Béatrice, M. HUET Éric, Mme JOLIVET SERVANT Claire, Mme LANGIN Nesrine, M. L'HUILLIER Thierry, M. MAGNE François, M. ROSEAU Jérémy, M. WEINREICH Laurent, Mme CENIER Ginette, Mme MAUREY Fabienne, Mme CARVAL-BOULANGER Delphine, M. LAFARGUE Alexandre, M. GOULEY Philippe, Mme AUBRY Olga, M. DE LAURENS Pascal, Mme SPRUYTTE Françoise, Mme LEVY Maryline, M. LAPLANCHE Rémy, M. LANGLOIS Thierry, M. GARNIER François. ; *Membres suppléants : Mme PERROT Cécile, M. LAULHE Vincent, M. LEGOUIX Vianney, Mme ESSAFI Marie-Pierre.*

Étaient absents excusés : M. MAHEUT Sébastien, Mme MAHEUT Céline, M. LEGOUIX Benoit, M. LEFRANCOIS Jean-Louis, Mme KNOLL GOMBERT Murielle, Mme LETELLIER Catherine, M. COGE Dorian, Mme EBRARD Sylviane.

Étaient absents non excusés :

Procurations : Mme KNOLL GOMBERT Murielle en faveur de Mme GAUTIER Béatrice, Mme LETELLIER Catherine en faveur de Mme JOLIVET SERVANT Claire, M. COGE Dorian en faveur de M. REYDELLET Steve, Mme EBRARD Sylviane en faveur de M. HUET Éric.

Secrétaire : Mme Sandrine BOIRE.

Désignation d'un représentant au conseil de surveillance du centre hospitalier de Pont l'Evêque

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts de la Communauté de Communes modifiés et approuvés par arrêté préfectoral en date du 26 décembre 2018 ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 5 janvier 2026 fixant le conseil communautaire à 61 délégués communautaires ;

Vu l'article R6143-2 du code de la santé publique prévoyant que le Conseil communautaire doit désigner le représentant de la Communauté de communes ;

Considérant qu'à la suite des élections de la nouvelle gouvernance, il convient de procéder à la désignation d'un délégué titulaire au sein du conseil de surveillance du centre hospitalier de Pont l'Evêque ;

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Président, le Conseil communautaire décide à l'unanimité des membres présents et représentés :



- **DE DESIGNER** un délégué titulaire au sein du conseil de surveillance du centre hospitalier de Pont l'Evêque

TITULAIRE
Dorian COGE

Certifiée exécutoire après transmission à la
Sous-préfecture de Lisieux et publication par voie
d'affichage dématérialisée et mise en ligne le
29/04/2026

Pour extrait certifié conforme
Le Président, M. Jérémy ROSEAU





**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Département du Calvados

Délibération n°CC-DEL-2026-053

Nombre de membres :

En exercice : 61

Qui ont pris part à la délibération : 61

Dont pouvoirs : 4

L'an **deux mil vingt-six, le vingt-trois avril, à 18h00**, le Conseil communautaire de la communauté de communes **TERRE D'AUGE, régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Saint Hymer, après convocation légale, sous la présidence de **M. Jérémy ROSEAU**.

Date de la convocation : **16/04/2026**

Date d'affichage : **29/04/2026**

Étaient présents : Membres titulaires : M. MARIE Patrick, M. REYDELLET Steve, M. ROUSSEAU Jean Christophe, M. DELAHAYE Daniel, M. GREAUME Marcel, Mme COTHIER Florence, M. BONJOUR Didier, M. VALLEE Jacques, M. TONON Stephane, Mme LIE Nicole, Mme MATHIEU Sophie, Mme LORIOT Jennifer, M. FORTIER Jean-Philippe, Mme GADENNE Audrey, M. LAROSE Christian, Mme LESQUERBAULT Marie-Thérèse, Mme MARTIN Martine, Mme

ANQUETIL Edwige, M. ASSE Christian, M. POTTIER David, M. TESTARD Alain, M. OLIVIER DE SANDERVAL Jean-Aimé, M. LETHUILLIER Bruno, Mme HENRI Mauricette, M. LECOINTRE Samuel, Mme FESQUET Christelle, M. MAYEUX Laurent, M. AVOYNE Pierre, Mme SAMSON Anne-Marie, Mme BOIRE Sandrine, M. CARREL Pierre, Mme CLERMONT Sabrina, M. EUDE Jean-Michel, Mme GAUTIER Béatrice, M. HUET Éric, Mme JOLIVET SERVANT Claire, Mme LANGIN Nesrine, M. L'HUILLIER Thierry, M. MAGNE François, M. ROSEAU Jérémy, M. WEINREICH Laurent, Mme CENIER Ginette, Mme MAUREY Fabienne, Mme CARVAL-BOULANGER Delphine, M. LAFARGUE Alexandre, M. GOULEY Philippe, Mme AUBRY Olga, M. DE LAURENS Pascal, Mme SPRUYTTE Françoise, Mme LEVY Maryline, M. LAPLANCHE Rémy, M. LANGLOIS Thierry, M. GARNIER François. ; *Membres suppléants : Mme PERROT Cécile, M. LAULHE Vincent, M. LEGOUIX Vianney, Mme ESSAFI Marie-Pierre.*

Étaient absents excusés : M. MAHEUT Sébastien, Mme MAHEUT Céline, M. LEGOUIX Benoit, M. LEFRANCOIS Jean-Louis, Mme KNOLL GOMBERT Murielle, Mme LETELLIER Catherine, M. COGE Dorian, Mme EBRARD Sylviane.

Étaient absents non excusés :

Procurations : Mme KNOLL GOMBERT Murielle en faveur de Mme GAUTIER Béatrice, Mme LETELLIER Catherine en faveur de Mme JOLIVET SERVANT Claire, M. COGE Dorian en faveur de M. REYDELLET Steve, Mme EBRARD Sylviane en faveur de M. HUET Éric.

Secrétaire : Mme Sandrine BOIRE.

Désignation d'un membre pour le Comité National d'Action Sociale (CNAS)

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°CC-DEL-2017-138 portant adhésion au CNAS ;

Vu les statuts de la Communauté de Communes modifiés et approuvés par arrêté préfectoral en date du 26 décembre 2018 ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 5 janvier 2026 fixant le conseil communautaire à 61 délégués communautaires ;

Considérant qu'à la suite des élections de la nouvelle gouvernance, il convient de procéder à la désignation d'un délégué ;

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Président, le Conseil communautaire décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

REÇU EN PREFECTURE

le 29/04/2026

Application agréée E-legalite.com

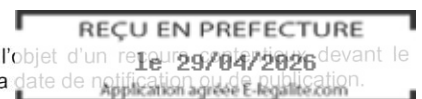
99_DE-014-241400878-20260423-CC_DEL_2026

- DE DESIGNER 1 délégué pour représenter Terre d'Auge au sein du CNAS

TITULAIRE
Laurent MAYEUX

Certifiée exécutoire après transmission à la
Sous-préfecture de Lisieux et publication par voie
d'affichage dématérialisée et mise en ligne le
29/04/2026

Pour extrait certifié conforme
Le Président, M. Jérémy ROSEAU





**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Département du Calvados

Délibération n°CC-DEL-2026-054

Nombre de membres :

En exercice : 61

Qui ont pris part à la délibération : 61

Dont pouvoirs : 4

Date de la convocation : 16/04/2026

Date d'affichage : 29/04/2026

L'an **deux mil vingt-six, le vingt-trois avril, à 18h00**, le Conseil communautaire de la communauté de communes **TERRE D'AUGE, régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Saint Hymer, après convocation légale, sous la présidence de **M. Jérémy ROSEAU**.

Étaient présents : Membres titulaires : M. MARIE Patrick, M. REYDELLET Steve, M. ROUSSEAU Jean Christophe, M. DELAHAYE Daniel, M. GREAUME Marcel, Mme COTHIER Florence, M. BONJOUR Didier, M. VALLEE Jacques, M. TONON Stephane, Mme LIE Nicole, Mme MATHIEU Sophie, Mme LORiot Jennifer, M. FORTIER Jean-Philippe, Mme GADENNE Audrey, M. LAROSE Christian, Mme LESQUERBAULT Marie-Thérèse, Mme MARTIN Martine, Mme

ANQUETIL Edwige, M. ASSE Christian, M. POTTIER David, M. TESTARD Alain, M. OLIVIER DE SANDERVAL Jean-Aimé, M. LETHUILLIER Bruno, Mme HENRI Mauricette, M. LECOINTRE Samuel, Mme FESQUET Christelle, M. MAYEUX Laurent, M. AVOYNE Pierre, Mme SAMSON Anne-Marie, Mme BOIRE Sandrine, M. CARREL Pierre, Mme CLERMONT Sabrina, M. EUDE Jean-Michel, Mme GAUTIER Béatrice, M. HUET Éric, Mme JOLIVET SERVANT Claire, Mme LANGIN Nesrine, M. L'HUILLIER Thierry, M. MAGNE François, M. ROSEAU Jérémy, M. WEINREICH Laurent, Mme CENIER Ginette, Mme MAUREY Fabienne, Mme CARVAL-BOULANGER Delphine, M. LAFARGUE Alexandre, M. GOULEY Philippe, Mme AUBRY Olga, M. DE LAURENS Pascal, Mme SPRUYTTE Françoise, Mme LEVY Maryline, M. LAPLANCHE Rémy, M. LANGLOIS Thierry, M. GARNIER François. ; *Membres suppléants : Mme PERROT Cécile, M. LAULHE Vincent, M. LEGOUIX Vianney, Mme ESSAFI Marie-Pierre.*

Étaient absents excusés : M. MAHEUT Sébastien, Mme MAHEUT Céline, M. LEGOUIX Benoit, M. LEFRANCOIS Jean-Louis, Mme KNOLL GOMBERT Murielle, Mme LETELLIER Catherine, M. COGE Dorian, Mme EBRARD Sylviane.

Étaient absents non excusés :

Procurations : Mme KNOLL GOMBERT Murielle en faveur de Mme GAUTIER Béatrice, Mme LETELLIER Catherine en faveur de Mme JOLIVET SERVANT Claire, M. COGE Dorian en faveur de M. REYDELLET Steve, Mme EBRARD Sylviane en faveur de M. HUET Éric.

Secrétaire : Mme Sandrine BOIRE.

Dissolution du Syndicat Mixte pour l'Insertion Sociale et Professionnelle du Pays d'Auge Nord

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 5212-33 ;

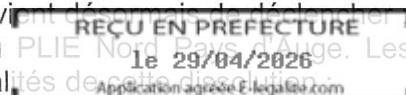
Vu l'avis favorable du Comité Social et Territorial en date du 4 décembre 2025 ;

Vu l'avis favorable de la Commission Consultative paritaire en date du 23 avril 2026 ;

Vu l'avis favorable de la commission développement économique et dynamiques commerciales du 25 novembre 2025, ;

Le Syndicat Mixte du PLIE Nord Pays d'Auge, composé de la CC du Pays d'Honfleur-Beuzeville, de la CC Terre d'Auge, de la CC Cœur Côte Fleurie et de la commune de Cabourg, porte le PLIE pour le compte de chacun de ces membres ;

Dans un contexte d'évolution du marché de l'emploi, les membres du syndicat mixte ont acté le principe de cessation de ses activités, par délibération en date du 22 octobre 2024 du Conseil Syndical. Cette délibération de principe n'engageait pas formellement la procédure de dissolution, qu'il convient de compléter. La présente délibération vise à solliciter la dissolution du syndicat mixte du PLIE Nord Pays d'Auge. Les collectivités membres seront par la suite appelées à se prononcer sur les modalités de cette dissolution.



Le préfet pourra prononcer la dissolution du syndicat lorsque les conditions de l'article L.5211-26 du CGCT seront réunies, à savoir :

- la répartition entre les membres de l'actif et du passif a été acté par une convention, signée par tous les membres ;
- le dernier compte administratif a été voté ;
- le sort du personnel a été déterminé ;

Si, le préfet constate que les conditions de liquidation ne sont pas remplies, il pourra surseoir à statuer et mettre fin aux compétences du syndicat. Celui-ci continuera néanmoins d'exister pour les seuls besoins propres à sa dissolution. Toutefois, le syndicat ne pourra plus avoir de personnel pendant cette période de fin de compétence.

La dissolution sera ensuite prononcée lorsque les conditions de dissolution seront acceptées et le dernier compte administratif voté.

Par ailleurs, à date, le syndicat n'emploie plus qu'un seul agent, son Directeur, en CDI, qui a vocation soit à être reclassé au sein d'une des collectivités membres qui lui en ferait la proposition, soit à être licencié.

Considérant la cessation d'activités du syndicat mixte du PLIE Nord Pays d'Auge et par conséquent la nécessité de procéder à sa dissolution ;

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Président, le Conseil communautaire décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **DE SOLLICITER** M. le préfet du Calvados afin qu'il prononce la dissolution du Syndicat Mixte du PLIE Nord Pays d'Auge en application de l'article L. 5212-33 CGCT, au 31 décembre 2026
- **D'AUTORISER** le Président à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Certifiée exécutoire après transmission à la Sous-préfecture de Lisieux et publication par voie d'affichage dématérialisée et mise en ligne le 29/04/2026

Pour extrait certifié conforme
Le Président, M. Jérémy ROSEAU

Composition des commissions thématiques intercommunales – Mandat 2026-2032

	Commission Environnement et Développement Durable	Commission Enfance, Education, communication et numérique	Commission Sport, Santé, Interventions techniques et Suivi des grands projets	Commission Aménagement et urbanisme	Commission Développement Economique, Attractivité et Tourisme	Commission Finances, ruralité et animation territoriale	Commission Affaires générales et Ressources Humaines	Commission Culture et inclusion
1	David POTTIER	Claire JOLIVET SERVANT	Dorian COGE	Delphine CARVAL BOULANGER	Eric HUET	Sylviane EBRARD	Laurent MAYEUX	Audrey GADENNE
2	Michel BRUNET (la Roque Baignard)	Dorian COGE (Blangy le château)	Christelle FESQUET (Les Authieux sur Calonne)	Edwige ANQUETIL (La Roque Baignard)	Stéphane TONON (Canapville)	Marie CAVROY (La Roque Baignard)	Sabrina CLERMONT (Pont l'Evêque)	Cécile BALAGUER (La Roque Baignard)
3	Stéphane TONON (Canapville)	Delphine CARVAL BOULANGER (St Benoit d'Hebertot)	Alain TESTARD (Le Breuil en Auge)	Stéphane TONON (Canapville)	Dorian COGE (Blangy le Château)	Fabienne HEBERT (Surville)	Vincent LAROSE (Vieux Bourg)	Pierre CARREL (Pont l'Evêque)
4	Mauricette HENRI (Le Torquesne)	Pierre CARREL (Pont l'Evêque)	Christian LAROSE (Fierville les Parcs)	Mauricette HENRI (Le Torquesne)	Catherine LETELLIER (Pont l'Evêque)	Sabrina CLERMONT (Pont l'Evêque)	Mathieu LHOTTE (Vieux Bourg)	Carole GAUCHARD (Le Breuil en Auge)
5	Laurent MAYEUX (Manerbe)	Carole GAUCHARD (Le Breuil en Auge)	Marc ROLLET (St Philbert des Champs)	Michel GRENTE (Manerbe)	Maryline LEVY (Surville)	Sylvie RAMOND (St Hymer)	Marcel GREAUME (Bonneville la Louvet)	Jean Aimé de SANDERVAL (Le Brévedent)
6	Steve REYDELLET (Blangy le Château)	Françoise SPRUYTTE (St Philbert des Champs)	Xavier LEBEHOT (Pierrefitte en Auge)	Maryline LEVY (Surville)	Claire JOLIVET SERVANT (Pont l'Evêque)	Martine MARTIN (Glanville)	Delphine CARVAL BOULANGER (St Benoit d'Hebertot)	Evelyne POULAIN (Vieux Bourg)
7	Samuel LECOINTRE (Léaupartie)	Félicie STALPAERT (Bonnebosq)	Vincent LAULHE (Le Fournet)	Nesrine LANGIN (Pont l'Evêque)	Alain TESTARD (Le Breuil en Auge)	Nesrine LANGIN (Pont l'Evêque)	Martine MARTIN (Glanville)	Marcel GREAUME (Bonneville la Louvet)
8	Christian LAROSE (Fierville les parcs)	Cécile PERROT (Auvillers)	Estelle GUYOT (Manneville la Pipard)	Christelle FESQUET (Les Authieux)	Murielle KNOLL GOMBERT (Pont l'Evêque)	François PARICKMILER (Vieux Bourg)	Jennifer LORIOT (Drubec)	Brigitte LECLUSE (Annebault)
9	Françoise SPRUYTTE (St Philbert des Champs)	Sandrine MARYE (Manneville la Pipard)	Isabelle BEUZEVAL (Auvillers)	Steve REYDELLET (Blangy le château)	Rémy LAPLANCHE (Tourville en Auge)	Daniel DELAHAYE (Bonneville la Louvet)	Béatrice GAUTIER (Pont l'Evêque)	Sophie REMEUR (Le Torquesne)
10	Jean Christophe ROUSSEAU (Bonnebosq)	Elise LE FORT (Manneville la Pipard)	Jacques AUBERT (Le Torquesne)	Pierre AVOYNE (Norolles)	Ginette CENIER (Repentigny)	Pascal de LAURENS (St Martin aux Chartrains)	Sylviane EBRARD (Beaumont en Auge)	Thierry L'HUILLIER (Pont l'Eveque)
11	Anne Marie SAMSON (Pierrefitte en Auge)	Philippe GOULEY (Saint Hymer)	Julie DUFOUR (St Julien sur Calonne)	Alexandre LAFFARGUE (St Etienne la Thillaye)	Thierry LANGLOIS (Valsemé)	Françoise SPRUYTTE (St Philbert des Champs)	Dorian COGE (Blangy le Château)	Maud THIELENS (Manerbe)
12	Thierry LANGLOIS (Valsemé)	Béatrice TAPIN (Beaumont en Auge)	Sandrine BOIRE (Pont l'Evêque)	François GARNIER (Vieux Bourg)	Philippe GOULEY (Saint Hymer)	Christelle FESQUET (Les Authieux sur Calonne)	Fabienne MAUREY (Saint André d'Hébertot)	Isabelle PIVERT (Blangy le Château)
13	Jean Louis LEFRANCOIS (Manneville la Pipard)	Martine MARTIN (Glanville)	Maité LESQUERBAULT (Formentin)	Samuel LECOINTRE (Léaupartie)	Chantal SELLEM (Vieux Bourg)	Christelle ROOS (Reux)		Alexandrine BUDELLI (Blangy le Château)
14	Sandrine BOIRE (Pont l'Evêque)	Nathalie LEGRAND (Vieux Bourg)	Pascal DAVID (St Hymer)	Olivier VARIN (Bonnebosq)	Jennifer LORIOT (Drubec)	Elise LE FORT (Manneville la Pipard)		Marie VERIER (Beaumont en Auge)
15	Florence COTHIER (Bonneville sur Touques)	Vincent LAROSE (Vieux Bourg)	Claire JOLIVET SERVANT (Pont l'Evêque)	Jérome MESNILDREY (Clarbec)	Jean Aimé Olivier de SANDERVAL (Le Brévedent)	Laurent de BLEGIERS (Bonneville sur Touques)		Christelle FESQUET (Les Authieux sur Calonne)
16	Jean Aimé de SANDERVAL (Le Brévedent)	Marcel GREAUME (Bonneville la Louvet)	Béatrice GAUTIER (Pont l'Evêque)	Marie Pierre ESSAFI (Manneville la Pipard)	Béatrice GAUTIER (Pont l'Evêque)	Etienne PICOT (La Roque Baignard)		Martine MARTIN (Glanville)
17	Maryvonne LEMOINE (Le Mesnil sur Blangy)	Segolene GALLAND (Bourgeauville)	Stephan GUILLEMET (Vieux Bourg)	Béatrice TAPIN (Beaumont en Auge)	Nesrine LANGIN (Pont l'Evêque)			Olivier DENIS (Fierville les Parcs)
18	Jean-Phillipe FORTIER (Englesqueville)	Christelle ROOS (Reux)	Patrick MARIE (Annebault)	Florence COTHIER (Bonneville sur Touques)	François MAGNE (Pont l'Evêque)			Elise LE FORT (Manneville la Pipard)
19	Pascal de LAURENS (St Martin aux Chartrains)	Anne PIEDNOIR (St Martin aux Chartrains)	Daniel DELAHAYE (Bonneville la Louvet)	Bruno LETHUILLIER (Le Faulq)	Daniel DELAHAYE (Bonneville la Louvet)			Eric HUET (Pont l'Evêque)
20	Bruno LETHUILLIER (Le Faulq)		Fabienne MAUREY (St Andre d'Hebertot)	Monsieur GOSSET (Formentin)	Patrick MARIE (Annebault)			

PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Département du Calvados

TERRE D'AUGE

L'an **deux mil vingt-six, le neuf avril, à 18h30**, le Conseil communautaire de la communauté de communes **TERRE D'AUGE, régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Pré² à Pont l'Evêque, après convocation légale, sous la présidence de **Messieurs Pierre CARREL (pour le point Election du Président) et Jérémy ROSEAU**.

Étaient présents : Membres titulaires : M. MARIE Patrick, Mme EBRARD Sylviane, M. COGE Dorian, M. REYDELLET Steve, M. ROUSSEAU Jean Christophe, M. DELAHAYE Daniel, M. GREAUME Marcel, Mme COTHIER Florence, M. VALLEE Jacques, M. TONON Stephane, Mme LIE Nicole, Mme MATHIEU Sophie, Mme LORIOT Jennifer, M. FORTIER Jean-Philippe, M. LAROSE Christian, Mme LESQUERBAULT Marie-Thérèse, Mme MARTIN Martine, Mme ANQUETIL Edwige, M. ASSE Christian, M. POTTIER David, M. TESTARD Alain, M. OLIVIER DE SANDERVAL Jean-Aimé, M. LETHUILLIER Bruno, Mme HENRI Mauricette, M. LECOINTRE Samuel, Mme FESQUET Christelle, M. MAYEUX Laurent, M. LEFRANCOIS Jean-Louis, M. AVOYNE Pierre, Mme SAMSON Anne-Marie, Mme BOIRE Sandrine, M. CARREL Pierre, Mme CLERMONT Sabrina, M. EUDE Jean-Michel, Mme GAUTIER Béatrice, M. HUET Éric, Mme JOLIVET SERVANT Claire, Mme KNOLL GOMBERT Murielle, Mme LANGIN Nesrine, Mme LETELLIER Catherine, M. L'HUILLIER Thierry, M. MAGNE François, M. ROSEAU Jérémy, M. WEINREICH Laurent, Mme CENIER Ginette, Mme GADENNE Audrey, Mme MAUREY Fabienne, Mme CARVAL-BOULANGER Delphine, M. LAFARGUE Alexandre, Mme AUBRY Olga, M. DE LAURENS Pascal, Mme SPRUYTTE Françoise, Mme LEVY Maryline, M. LAPLANCHE Rémy, M. LANGLOIS Thierry, M. GARNIER François. ; *Membres suppléants* : *Mme PERROT Cécile, Mme PASCAL Victoire, M. LAULHE Vincent, M. LEGOUIX Vianney, M. HALLEY Jean-Yves.*

Étaient absents excusés : M. MAHEUT Sébastien, M. BONJOUR Didier, Mme MAHEUT Céline, M. LEGOUIX Benoit, M. GOULEY Philippe.

Secrétaire : Mme Christelle FESQUET.

Quorum en début de séance :

Présents : 61

Pouvoirs : 0

Absents excusés : 4

Absents non excusés :

Le quorum est atteint

Ordre du jour :

- 1- Installation des membres du Conseil Communautaire
- 2- Election du Président
- 3- Détermination du nombre de Vice-présidents
- 4- Election des Vice-Présidents
- 5- Détermination de la composition du Bureau Communautaire
- 6- Election des membres du Bureau Communautaire
- 7- Lecture de la Charte de l'élu local
- 8- Délégations du Conseil Communautaire au Bureau Communautaire
- 9- Délégations du Conseil Communautaire au Président
- 10- Indemnités de fonctions du Président et des Vice-Présidents
- 11- Validation du Procès-Verbal du Conseil Communautaire du 05 février 2026
- 12- Compte-rendu des délibérations du Bureau et des décisions du Président prises du 16 janvier 2026 au 1^{er} avril 2026
- 13- Questions diverses

Préambule :

Le doyen d'âge de l'assemblée, Monsieur Pierre Carrel, adresse ses salutations et ses félicitations à Monsieur Jean Dutacq, doyen d'âge et premier vice-président de la précédente mandature.

Il a également une pensée pour les deux anciens présidents de la Communauté de communes Terre d'Auge, Messieurs André Desperrois et Hubert Courseaux.

Monsieur Pierre Carrel exprime sa gratitude à Monsieur Jérémy Roseau ainsi qu'à l'ensemble des services pour le travail accompli.

Il souligne qu'il revient aux élus les plus expérimentés d'accompagner les nouveaux membres du conseil communautaire, afin de construire collectivement les projets au sein des commissions intercommunales.

Enfin, il félicite l'ensemble des élus communautaires pour leur engagement au service du territoire.

INFORMATION : Installation des membres du Conseil Communautaire

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Pierre CARREL, doyen d'âge, conformément aux dispositions de l'article 5211-9 du CGCT.

Il est rappelé que la loi du 17 mai 2013 relative à l'élection des conseillers municipaux fixe les modalités d'élection des conseillers communautaires comme suit :

- Pour les communes de 1 000 habitants et plus, élection des conseillers communautaires au suffrage universel direct
- Pour les communes comptant moins de 1 000 habitants, les conseillers communautaires sont désignés dans l'ordre du tableau (le maire puis les adjoints [selon l'ordre de leur élection], et enfin les conseillers municipaux).

Après renouvellement général des Conseils Municipaux, il sera procédé à l'installation des membres du Conseil communautaire.

Après l'appel nominal, les membres du conseil communautaire (liste ci-jointe) sont déclarés installés dans leurs fonctions.

DÉLIBÉRATION N°CC-DEL-2026-022 : Election du Président

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu l'article L5211-2 du CGCT qui renvoie aux dispositions du même code, relatives à l'élection du maire et des adjoints pour déterminer les règles applicables à l'élection du président des EPCI à fiscalité propre ;

Vu les articles L2122-4 et L2122-7 du CGCT selon lesquels "le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu" ;

Vu l'arrêté préfectoral du 11 décembre 2002 autorisant la constitution de la communauté de communes et les arrêtés préfectoraux modificatifs suivants, notamment ceux, en date du 28 décembre 2015 et 7 décembre 2017 portant sur l'intégration de nouvelles communes dans la communauté de communes ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 5 janvier 2026 fixant le conseil communautaire à 61 délégués communautaires ;

Vu les statuts de la communauté de communes adoptés par délibération du conseil communautaire le 26 décembre 2018 ;

Monsieur Pierre CARREL fait appel à 2 assesseurs et 2 scrutateurs.

Mesdames Christelle FESQUET et Martine MARTIN se proposent comme assesseurs et Messieurs Steve REYDELLET et Stéphane TONON se proposent comme scrutateurs.



Ils s'installent à la table de vote.

Le Président de l'assemblée, Monsieur Pierre CARREL, doyen d'âge de l'assemblée, demande aux candidats de bien vouloir se faire connaître.

Monsieur Jérémy ROSEAU, Président sortant et Maire de la ville de pont l'Evêque, déclare sa candidature. Aucune autre candidature n'est présentée.

Monsieur Jérémy ROSEAU est invité à prendre la parole pour exposer à l'assemblée les ressorts et les motivations de sa candidature à la présidence.

Monsieur Pierre CARREL fait procéder à l'élection du Président au scrutin secret uninominal.

Se déclare candidat :

- Jérémy ROSEAU

Le résultat du dépouillement du 1er tour de scrutin a été le suivant :

- a- nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- b- nombre de votants : 61
- c- nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (article L65 du code électoral) : 4
- d- nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (article L65 du code électoral) : 0
- e- nombre de suffrages exprimés : 57
- f- majorité absolue : 29

Ont obtenu :

Jérémy ROSEAU : 57 voix

Monsieur Jérémy ROSEAU ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé Président de la Communauté de communes et est immédiatement installé.

61 VOTANTS
57 POUR
0 CONTRE
4 ABSTENTIONS

DÉLIBÉRATION N°CC-DEL-2026-023 : Détermination du nombre de Vice-présidents

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article L5211-10 du code général des collectivités territoriales définissant que : "*Le bureau de l'établissement public de coopération intercommunale est composé du président, d'un ou de plusieurs vice-présidents et, éventuellement, d'un ou de plusieurs autres membres. Le nombre de vice-présidents est déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre puisse être supérieur à 20%, arrondi à l'entier supérieur, de l'effectif total de l'organe délibérant ni qu'il puisse excéder quinze vice-présidents. (...) L'organe délibérant peut, à la majorité des deux tiers, fixer un nombre de vice-présidents supérieur à celui qui résulte de l'application des deuxième et troisième alinéa, sans pouvoir dépasser 30% de son propre effectif et le nombre de quinze (...).*" ;

Vu l'arrêté préfectoral du 11 décembre 2002 autorisant la constitution de la communauté de communes et les arrêtés préfectoraux modificatifs suivants, notamment ceux, en date du 28 décembre 2015 et 7 décembre 2017 portant sur l'intégration de nouvelles communes dans la communauté de communes ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 5 janvier 2026 fixant le conseil communautaire à 61 délégués communautaires ;

Vu les statuts de la communauté de communes adoptés par le conseil communautaire le 26 décembre 2018 ;

Considérant que le conseil communautaire est composé de 61 délégués communautaires, le nombre de vice-présidents ne peut être supérieur à 20% de l'effectif total soit 12 postes ;

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Président, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **DE CREER** 7 postes de Vice-présidents

61 VOTANTS
61 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°CC-DEL-2026-024 : Election des Vice-Présidents

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;
Vu l'article L5211-1 du CGCT qui renvoie aux dispositions du même code, relatives à l'élection du maire et des adjoints pour déterminer les règles applicables à l'élection du président et des vice-présidents des EPCI à fiscalité propre ;
Vu l'article L2122-7-1 du CGCT définissant que dans les communes de 3500 habitants, les adjoints sont élus dans les conditions fixées à l'article L2122-7 ;
Vu les articles L2122-4 et L2122-7 du CGCT selon lesquels "le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu" ;
Vu les statuts de la communauté de communes adoptés par le conseil communautaire le 26 décembre 2018 ;
Vu la délibération CC_DEL_2026_023 du conseil communautaire du 09 avril 2026 définissant le nombre de vice-présidents ;

Considérant que la délibération précitée fixe le nombre de vice-présidents pour le mandat 2026-2032 ;

Le Président, Monsieur Jérémy ROSEAU demande aux candidats de bien vouloir se faire connaître puis fait procéder à l'élection des Vice-présidents au scrutin secret uninominal

Se déclare candidat au poste de 1^{er} Vice-président :

Monsieur David POTTIER

Le résultat du dépouillement du 1er tour de scrutin a été le suivant :

a- nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :	0
b- nombre de votants :	61
c- nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (article L65 du code électoral) :	8
d- nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (article L65 du code électoral) :	0
e- nombre de suffrages exprimés :	53
f- majorité absolue :	27

a obtenu :

Monsieur David POTTIER : 53 VOIX

Monsieur David POTTIER ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé 1^{er} Vice- président de la Communauté de communes et est immédiatement installé

Se déclare candidate au poste de 2^{ème} Vice-présidente :

Madame Claire JOLIVET SERVANT

Le résultat du dépouillement du 1er tour de scrutin a été le suivant :

a- nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :	0
b- nombre de votants :	61
c- nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (article L65 du code électoral) :	14
d- nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (article L65 du code électoral) :	0
e- nombre de suffrages exprimés :	47

f- majorité absolue : 24

a obtenu :

Madame Claire JOLIVET SERVANT :47 VOIX

Madame Claire JOLIVET SERVANT ayant obtenu la majorité absolue, est proclamée 2^{ème} Vice- présidente de la Communauté de communes et est immédiatement installée

Se déclare candidat au poste de 3^{ème} Vice-président :

Monsieur Dorian COGE

Le résultat du dépouillement du 1er tour de scrutin a été le suivant :

a- nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
b- nombre de votants : 61
c- nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (article L65 du code électoral) :8
d- nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (article L65 du code électoral) : 0
e- nombre de suffrages exprimés : 53
f- majorité absolue : 27

A obtenu :

Monsieur Dorian COGE : 53 VOIX

Monsieur Dorian COGE ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé 3^{ème} Vice- président de la Communauté de communes et est immédiatement installé

Se déclare candidate au poste de 4^{ème} Vice-présidente :

Madame Delphine CARVAL BOULANGER

Le résultat du dépouillement du 1er tour de scrutin a été le suivant :

a- nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
b- nombre de votants : 61
c- nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (article L65 du code électoral) :12
d- nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (article L65 du code électoral) : 0
e- nombre de suffrages exprimés : 49
f- majorité absolue : 25

A obtenu :

Madame Delphine CARVAL BOULANGER :49 VOIX

Madame Delphine CARVAL BOULANGER ayant obtenu la majorité absolue, est proclamée 4^{ème} Vice- présidente de la Communauté de communes et est immédiatement installée

Se déclare candidat au poste de 5^{ème} Vice-président :

Monsieur Éric HUET

Le résultat du dépouillement du 1er tour de scrutin a été le suivant :

a- nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
b- nombre de votants : 61
c- nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (article L65 du code électoral) :9
d- nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (article L65 du code électoral) : 1
e- nombre de suffrages exprimés : 51
f- majorité absolue : 26

A obtenu :

Monsieur Éric HUET : 51 VOIX

Monsieur Éric HUET ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé 5^{ème} Vice-président de la Communauté de communes et est immédiatement installé

Se déclare candidate au poste de 6^{ème} Vice-présidente :

Madame Sylviane EBRARD

Le résultat du dépouillement du 1er tour de scrutin a été le suivant :

a- nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :	0
b- nombre de votants :	61
c- nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (article L65 du code électoral) :	10
d- nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (article L65 du code électoral) :	0
e- nombre de suffrages exprimés :	51
f- majorité absolue :	26

A obtenu :

Madame Sylviane EBRARD : 53 VOIX

Madame Sylviane EBRARD ayant obtenu la majorité absolue, est proclamée 6^{ème} Vice-présidente de la Communauté de communes et est immédiatement installée

Se déclare candidat au poste de 7^{ème} Vice-président :

Monsieur Laurent MAYEUX

Le résultat du dépouillement du 1er tour de scrutin a été le suivant :

a- nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :	0
b- nombre de votants :	61
c- nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (article L65 du code électoral) :	8
d- nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (article L65 du code électoral) :	1
e- nombre de suffrages exprimés :	52
f- majorité absolue :	27

A obtenu :

Monsieur Laurent MAYEUX : 52 VOIX

Monsieur Laurent MAYEUX ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé 7^{ème} Vice-président de la Communauté de communes et est immédiatement installé

61 VOTANTS
61 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°CC-DEL-2026-025 : Détermination de la composition du Bureau Communautaire

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article L5211-10 du code général des collectivités territoriales définissant que : "*Le bureau de l'établissement public de coopération intercommunale est composé du président, d'un ou de plusieurs vice-présidents et, éventuellement, d'un ou de plusieurs autres membres ;*"



Vu l'arrêté préfectoral du 11 décembre 2002 autorisant la constitution de la communauté de communes et les arrêtés préfectoraux modificatifs suivants, notamment ceux, en date du 28 décembre 2015 et 7 décembre 2017 portant sur l'intégration de nouvelles communes dans la communauté de communes ;
Vu l'arrêté préfectoral en date du 5 janvier 2026 fixant le conseil communautaire à 61 délégués communautaires ;
Vu les statuts de la communauté de communes adoptés par le conseil communautaire le 26 décembre 2018 ;

Considérant que cette détermination nécessitera une modification du règlement intérieur du Conseil communautaire (article 4) par délibération suivante ;

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Président, le Conseil communautaire décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **DE DETERMINER** la composition du bureau à 20 membres répartis de la façon suivante :
- Le Président(e), membre de droit
- 7 Vice-président.es, membres de droit
- Et le nombre des autres membres à 12

61 VOTANTS
61 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°CC-DEL-2026-026 : Election des membres du Bureau Communautaire

Election des membres du Bureau Communautaire

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;
Vu l'article L5211-1 du CGCT qui renvoie aux dispositions du même code, relatives à l'élection du maire et des adjoints pour déterminer les règles applicables à l'élection du président et des vice-présidents des EPCI à fiscalité propre ;
Vu l'article L2122-7-1 du CGCT définissant que dans les communes de 3 500 habitants, les adjoints sont élus dans les conditions fixées à l'article L2122-7 ;
Vu les articles L2122-4 et L2122-7 du CGCT selon lesquels "le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu" ;
Vu l'arrêté préfectoral en date du 5 janvier 2026 fixant le conseil communautaire à 61 délégués communautaires ;
Vu les statuts de la communauté de communes adoptés par le conseil communautaire le 26 décembre 2018 ;
Vu la délibération CC_DEL_2026_025 du conseil communautaire du 09 avril 2026 déterminant la composition du bureau ;

Considérant que la délibération précitée dispose que *le conseil communautaire a opté, jusqu'au terme du mandat, pour la composition du Bureau suivante :*

- *Président, membre de droit,*
- *7 vice-président.es, membres de droit,*
- *12 autres membres » ;*

Le Président Monsieur Jérémy ROSEAU demande aux candidats de bien vouloir se faire connaître puis fait procéder à l'élection des 12 autres membres du Bureau selon le procès-verbal de l'élection du Président et des Vice-Présidents qui est annexé à la présente délibération.

Se déclarent candidats :

ANQUETIL Edwige

AUBRY Olga

BOIRE Sandrine



FESQUET Christelle
GADENNE Audrey
LAROSE Christian
MAGNE François
MARTIN Martine
MAUREY Fabienne
ROUSSEAU Jean Christophe
SPRUYTTE Françoise
VALLEE Jacques

Le résultat du dépouillement du 1er tour de scrutin a été le suivant :

a- nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :	0
b- nombre de votants :	61
c- nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (article L65 du code électoral) :	4
d- nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (article L65 du code électoral) :	0
e- nombre de suffrages exprimés :	57
f- majorité absolue :	29

Ont obtenu :

ANQUETIL Edwige : 57 VOIX
AUBRY Olga : 57 VOIX
BOIRE Sandrine : 57 VOIX
FESQUET Christelle : 57 VOIX
GADENNE Audrey : 57 VOIX
LAROSE Christian : 57 VOIX
MAGNE François : 57 VOIX
MARTIN Martine : 57 VOIX
MAUREY Fabienne : 57 VOIX
ROUSSEAU Jean Christophe : 57 VOIX
SPRUYTTE Françoise : 57 VOIX
VALLEE Jacques : 57 VOIX

Ayant obtenu la majorité absolue, ANQUETIL Edwige, AUBRY Olga, BOIRE Sandrine, FESQUET Christelle, GADENNE Audrey, LAROSE Christian, MAGNE François, MARTIN Martine, MAUREY Fabienne, ROUSSEAU Jean Christophe, SPRUYTTE Françoise, VALLEE Jacques sont proclamés membres du Bureau et sont immédiatement installés.

61 VOTANTS
61 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°CC-DEL-2026-027 : Lecture de la Charte de l'élu local



Lecture de la Charte de l'élu local

L'article L5211-6 du CGCT prévoit que « lors de la première réunion de l'organe délibérant, immédiatement après l'élection du président, des vice-présidents et des autres membres du bureau, Monsieur le Président :

- **DONNE** lecture de la charte de l'élu local prévue à l'article L1111-1-1.
- **REMET** aux conseillers communautaires une copie de la charte de l'élu local et des dispositions de la sous-section 1 de la section II du chapitre IV du présent titre dans les communautés de communes, de la section III du chapitre VI du présent titre dans les communautés urbaines et les métropoles, ainsi que des articles auxquels il est fait référence dans ces dispositions ».

Charte de l'élu local

1. L'élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité.
2. Dans l'exercice de son mandat, l'élu local poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.
3. L'élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l'élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.
4. L'élu local s'engage à ne pas utiliser les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions à d'autres fins.
5. Dans l'exercice de ses fonctions, l'élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel futur après la cessation de son mandat et de ses fonctions.
6. L'élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances au sein desquelles il a été désigné.
7. Issu du suffrage universel, l'élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et décisions pris dans le cadre de ses fonctions.

Tout élu local peut consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés dans la présente.

DÉLIBÉRATION N°CC-DEL-2026-028 : Délégations du Conseil Communautaire au Bureau Communautaire

- Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L5211-2 et L5211-10 ;
Vu les statuts de la Communauté de Communes modifiés et approuvés par arrêté préfectoral en date du 26 décembre 2018 ;
Vu la délibération portant fixation du nombre de Vice-présidents et des autres membres du bureau ;

Considérant que le président, les Vice-présidents ayant reçu délégation ou le bureau dans son ensemble peuvent recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant à l'exception :

- Du vote du budget, de l'institution et de la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances ;
- De l'approbation du compte administratif ;
- Des dispositions à caractère budgétaire prises par un établissement public de coopération intercommunale à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article de L1612-15 ;

- Des décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de l'établissement public de coopération intercommunale ;
- De l'adhésion de l'établissement à un établissement public ;
- De la délégation de la gestion d'un service public ;
- Des dispositions portant orientation en matière d'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire et de politique de la ville ;

Considérant que dans le souci d'une bonne administration locale, il est nécessaire de donner délégation d'une partie des attributions du Conseil communautaire au Bureau communautaire ;

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Président, le Conseil communautaire décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **DE DÉCIDER** pour la durée du mandat de déléguer une partie de ses attributions au Bureau communautaire, selon le document annexé
- **DE RAPPELER** que, lors de chaque réunion du Conseil communautaire, le Président rendra compte des attributions exercées, par lui-même et le Bureau communautaire, par délégation du Conseil communautaire

61 VOTANTS
61 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°CC-DEL-2026-029 : Délégations du Conseil Communautaire au Président

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L5211-2, L5211-10 et L2122-17 à L2122-26 ;

Vu les statuts de la Communauté de Communes modifiés et approuvés par arrêté préfectoral en date du 26 décembre 2018 ;

Vu l'élection du Président ;

Considérant que le président, les vice-présidents ayant reçu délégation ou le bureau dans son ensemble peuvent recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant à l'exception :

- Du vote du budget, de l'institution et de la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances ;
- De l'approbation du compte administratif ;
- Des dispositions à caractère budgétaire prises par un établissement public de coopération intercommunale à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article de L1612-15 ;
- Des décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de l'établissement public de coopération intercommunale ;
- De l'adhésion de l'établissement à un établissement public ;
- De la délégation de la gestion d'un service public ;
- Des dispositions portant orientation en matière d'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire et de politique de la ville ;

Considérant que dans le souci d'une bonne administration locale, il est nécessaire de donner délégation d'une partie des attributions du Conseil communautaire au Président ;

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Président, le Conseil communautaire décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **DE DÉCIDER** pour la durée du mandat de déléguer une partie de ses attributions au Président, selon le document annexé ;
- **DE RAPPELER** que, lors de chaque réunion du Conseil communautaire, le Président rendra compte des attributions exercées, par délégation du Conseil communautaire

61 VOTANTS
61 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°CC-DEL-2026-030 : Indemnités de fonctions du Président et des Vice-Présidents

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L5211-12 et R5214-1 ;

Considérant que la Communauté de Communes est située dans la tranche de population comprise entre 20 000 et 49 999 habitants ;

Considérant que le taux maximum de l'indemnité par rapport au montant du traitement brut terminal de la Fonction Publique est pour cette tranche de population de :

- 67,50 % pour le Président ;
- 24,73 % pour les Vice-présidents ;

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Président, le Conseil communautaire décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **DE DECIDER** de fixer les taux et montants des indemnités de fonction du Président et des Vice-présidents à compter du 09/04/2026 comme suit :
 - Président : 67.50 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
 - Vice-présidents : 22.50 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
 - Conseillers Délégués : 15.50 %
- **DE DIRE** que les indemnités de fonction sont payées mensuellement.
- **DE DIRE** que les crédits budgétaires nécessaires au versement des indemnités de fonction sont inscrits au budget de la Communauté de Communes.

61 VOTANTS
61 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°CC-DEL-2026-031 : Validation du Procès-Verbal du Conseil Communautaire du 05 février 2026

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le règlement intérieur de la communauté de communes adopté le 08 octobre 2020 ;

Considérant le projet de procès-verbal du conseil communautaire du 05 février 2026 transmis aux membres ;

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Président, le Conseil communautaire décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **DE VALIDER** le procès-verbal du 05 février 2026, ci-annexé

61 VOTANTS
61 POUR
0 CONTRE

0 ABSTENTION

INFORMATION : Compte-rendu des délibérations du Bureau et des décisions du Président prises du 16 janvier 2026 au 1er avril 2026

Compte-rendu des délibérations du Bureau et des décisions du Président prises du 16/01/2026 au 31/03/2026

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2122-22 et L2122-23,

Vu les statuts de la Communauté de communes modifiés et approuvés par arrêté préfectoral en date du 26 décembre 2018,

Vu la délibération du conseil communautaire n°CC-DEL-2024-087 du 26 septembre 2024, déléguant une partie des attributions du conseil communautaire au Bureau,

Vu la délibération du conseil communautaire n° CC-DEL-2024-081 du 12 septembre 2024, déléguant une partie des attributions du conseil communautaire au Président,

Vu l'arrêté du Président n°CC-AR-2024-020 du 19 septembre 2024, portant délégation de fonction et de signature au 1er Vice-président,

Vu l'arrêté du Président n°CC-AR-2024-021 du 19 septembre 2024, portant délégation de fonction et de signature au 2ème Vice-président,

Vu l'arrêté du Président n°CC-AR-2024-022 du 19 septembre 2024, portant délégation de fonction et de signature au 3ème Vice-président,

Vu l'arrêté du Président n°CC-AR-2024-023 du 19 septembre 2024, portant délégation de fonction et de signature au 4ème Vice-président,

Vu l'arrêté du Président n°CC-AR-2025-002 du 20 février 2025, portant délégation de fonction et de signature au 5ème Vice-président,

Vu l'arrêté du Président n°CC-AR-2024-025 du 19 septembre 2024, portant délégation de fonction et de signature au 6ème Vice-président,

Vu l'arrêté du Président n°CC-AR-2024-026 du 19 septembre 2024, portant délégation de fonction et de signature au 7ème Vice-président,

Vu l'arrêté du Président n°CC-AR-2024-027 du 19 septembre 2024, portant délégation de fonction et de signature au 8ème Vice-président,

Vu l'arrêté du Président n°CC-AR-2024-028 du 19 septembre 2024, portant délégation de fonction et de signature au 9ème Vice-président,

Vu l'arrêté du Président n°CC-AR-2024-032 du 30 septembre 2024, portant délégation de signature à Madame Christine FRANCOIS, Directrice Générale des Services

Vu l'arrêté du Président n°CC-AR-2025-021 du 08 décembre 2025, portant délégation de signature à Monsieur Jean-Baptiste LECLERC, Directeur Général des Services

Les délibérations du Bureau prises du 16/01/2026 au 31/03/2026

Aucune

Les décisions prises du 16/01/2026 au 31/03/2026 sont les suivantes :

17/02/2026 Décision DEC-2026-001 : Portant signature du devis de MTCA pour la sonorisation de la salle de conseil du nouveau siège administratif de la Communauté de communes Terre d'Auge

Vu le code de la commande publique,

Vu le devis N° DV0001637702 de la société MTCA d'un montant de 29 643.43€ HT, soit 35 579.12€ TTC



Considérant la nécessité de l'achat de ces fournitures et de l'installation de la sonorisation pour la salle de conseil du nouveau siège administratif,

DECIDE

De signer le devis N° DV0001637702 de la société MTCA pour la sonorisation de la salle de conseil du nouveau siège administratif de la Communauté de communes Terre d'Auge d'un montant de 29 643.43€ HT, soit 35 572.12€ TTC
De dire que les crédits sont inscrits en section d'investissement.

17/02/2026 Décision DEC-2026-002 : Portant acceptation de la proposition commerciale avec la société SUPPLAY

Vu le code de la commande publique,

Vu la proposition commerciale de la société SUPPLAY concernant la mise à disposition de personnel en mission temporaire pour la Communauté de communes Terre d'Auge,

Considérant la difficulté de la Communauté de communes à pourvoir certains postes,

Considérant la nécessité pour la Communauté de communes de pourvoir les postes et d'assurer un service public,

Décide

D'accepter la proposition commerciale de la société SUPPLAY concernant la mise à disposition de personnel en mission temporaire pour la Communauté de Communes Terre d'Auge avec les coefficients suivants :

Qualification	Coefficient de délégation	Coefficient de gestion
Agent d'entretien, Agent scolaire, Agent de déchetterie	1.86	1.80
Personnel tertiaire qualifié	1.90	1.82

Frais d'accès au service	90€
Frais de recrutement par semaine manquante	150€

18/02/2026 Décision DEC-2026 003 : Portant attribution du marché de mise aux normes de la défense incendie du Camping Terre d'Auge

Vu le Code de la commande publique,

Vu l'avis technique du SDIS du Calvados validant le projet de travaux de mise aux normes de la défense incendie sur le Camping du Lac Terre d'Auge, en date du 20 janvier 2026,

Vu la proposition financière n° PDA.6870.02.26 de la société VALLOIS en date du 13 février 2026 pour un montant total de 24 930 euros HT, soit 29 916€ TTC

Considérant que la mise en place de deux bâches incendie d'une capacité de 30m3 chacune, installées sur deux emplacements libres du site, permettra de couvrir l'ensemble du site du Camping du Lac Terre d'Auge en matière de défense incendie, conformément au Règlement Départemental de défense extérieure contre l'incendie du Calvados,

DECIDE

De signer le marché de travaux pour la mise aux normes de la sécurité incendie du Camping du Lac Terre d'Auge, pour un montant de 24 930 euros HT, soit 29 916€ TTC

12/03/2026 Décision DEC-2026 004 : Portant sur la signature de conventions d'honoraires liées à la conception de la future zone d'activités de Drubec

Vu la délibération N° CC_DEL_2025_083 portant acquisitions de parcelles sur la commune de Drubec : Projet zone d'activités de Drubec,

Vu le code de la commande publique,

Vu les conventions d'honoraire suivantes :

- Selarl AménaGéo - Mission de Géomètre-Expert – 900 € HT par lot de terrain à bâtir jusqu'à 15 lots. Au-delà, un montant forfaitaire de 13 500 € HT sera appliqué,
- Selarl AménaGéo - Mission d'Urbanisme – 700 € HT par lot de terrain à bâtir jusqu'à 15 lots. Au-delà, un montant forfaitaire de 10 500 € HT sera appliqué,
- Selarl AménaGéo - Mission de loi sur l'eau – Forfait de 3 800 € HT
- Selarl AménaGéo - Mission de maîtrise d'œuvre – 420 € HT par lot de terrain à bâtir jusqu'à 15 lots. Au-delà, un montant forfaitaire de 6 300 € HT sera appliqué,
- Selarl AménaGéo - Mission de demande d'examen au cas par cas (option) – Forfait de 2 600 € HT

REÇU EN PREFECTURE
le 29/04/2026

Application agréée E-legalite.com

Considérant l'acquisition en cours des parcelles cadastrées ZA n°101, ZA n°104 et ZA n°109 sur la commune de Drubec en vue de la réalisation d'une future zone d'activités,
Considérant la nécessité de procéder aux études de conception et d'aménagement de la future zone d'activités de Drubec qui comportera un maximum de 15 lots, ainsi qu'un volet paysager conformément à l'Orientation d'Aménagement et de Programmation prévue au sein du Plan Local d'Urbanisme intercommunal,

DECIDE

De signer les conventions d'honoraire suivantes :

- Selarl AménaGéo - Mission de Géomètre-Expert – 900 € HT par lot de terrain à bâtir jusqu'à 15 lots. Au-delà, un montant forfaitaire de 13 500 € HT sera appliqué,
- Selarl AménaGéo - Mission d'Urbanisme – 700 € HT par lot de terrain à bâtir jusqu'à 15 lots. Au-delà, un montant forfaitaire de 10 500 € HT sera appliqué,
- Selarl AménaGéo - Mission de loi sur l'eau – Forfait de 3 800 € HT
- Selarl AménaGéo - Mission de maîtrise d'œuvre – 420 € HT par lot de terrain à bâtir jusqu'à 15 lots. Au-delà, un montant forfaitaire de 6 300 € HT sera appliqué,
- Selarl AménaGéo - Mission de demande d'examen au cas par cas (option) – Forfait de 2 600 € HT

De dire que les crédits sont inscrits au Budget Prévisionnel 2026

De régler les honoraires comme suit :

Mission Géomètre :

- A la remise du plan topographique : 20%
- A l'issue du bornage contradictoire : 20%
- A l'établissement des pans de vente des lots : 20%
- Au bornage des lots : 25%
- Au rebornage des lots après travaux : 15%

Mission de Maitrise d'œuvre VRD et Paysage :

- A l'établissement du DCE : 70%
- A la signature des marchés d'entreprise : 30%

Mission Loi sur l'eau :

- Au dépôt du dossier : 70%
- A l'obtention de l'accord DDTM : 30%

Option : Mission demande examen au cas par cas (évaluation environnementale)

- Au dépôt du dossier : 100%

Mission permis d'aménager :

- Au dépôt du permis d'aménager : 60%
- A l'obtention de l'arrêté autorisant la création du lotissement : 40%

12/03/2026 Décision DEC-2026 005 : Portant demande de subvention DETR pour les travaux d'aménagement et d'acquisition de matériel pour les écoles de la Communauté de communes Terre d'Auge

Considérant le coût total des équipements, aménagements et travaux réalisés dans les écoles et restaurants scolaires du territoire Terre d'Auge, d'un montant de 182 553.71€,
Considérant que les actions mentionnées ci-dessus sont éligibles à la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR),
Considérant que l'Etat à travers le dispositif DETR, est susceptible de financer ces projets,

DECIDE

De solliciter une subvention pour des travaux de réparation, d'aménagement et d'acquisition de matériel dans les écoles et restaurants scolaires du territoire Terre d'Auge pour un montant total de dépenses de 182 553.71€ HT au titre de la DETR 2026.

De valider le plan de financement comme suit :

Partenaires	Montant HT en €
Etat – DETR (40%)	73 021.48
Communauté de communes (60%)	109 532.23
Total	182 553.71

REÇU EN PREFECTURE

le 29/04/2026

Application agréée E-legalite.com

De dire que les crédits sont inscrits en section d'investissement au budget prévisionnel 2026

13/03/2026 Décision DEC-2026 006 : Portant signature d'un devis avec la société MSB pour l'acquisition de matériel audiovisuel pour le nouveau siège administratif de la Communauté de communes Terre d'Auge

Vu le code de la commande publique,

Vu le devis N° DE213149 de la société MSB d'un montant de 6 410€ HT, soit 7 692€ TTC,

Considérant la nécessité de l'acquisition de matériel audiovisuel pour le nouveau siège administratif de la Communauté de communes Terre d'Auge,

DECIDE

De signer le devis N° N° DE213149 de la société MSB pour l'acquisition de matériel audiovisuel pour le nouveau siège administratif de la Communauté de communes Terre d'Auge, pour un montant de 6 410€ HT, soit 7 692€ TTC,

De dire que les crédits sont inscrits en section d'investissement

18/03/2026 Décision DEC-2026 007 : portant demande de subvention pour l'acquisition d'un instrument de musique par la Communauté de communes Terre d'Auge auprès du Département du Calvados

Vu le code de la commande publique,

Vu le devis de Le Canu pour l'achat d'un violoncelle 4/4 d'étude pour un montant de 1425€ HT soit 1710€ TTC,

Considérant la nécessité de renouveler le parc locatif instrumental vieillissant de l'Ecole Intercommunale de Musique,

Considérant la possibilité pour la Communauté de communes de solliciter le Département du Calvados pour une subvention à hauteur de 50% des sommes investies,

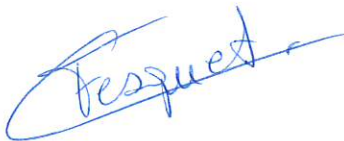
DECIDE

De solliciter auprès du Département du Calvados une subvention à hauteur de 50% des sommes investies pour l'achat d'un violoncelle 4/4 d'étude d'un montant de 1425€ HT soit 1710€ TTC

De dire que les crédits sont inscrits au budget prévisionnel 2026

La séance est levée à 22h30

La Secrétaire de séance,
Christelle FESQUET



Le Président,
Jérémy ROSEAU




REÇU EN PREFECTURE

le 29/04/2026

Application agréée E-legalite.com

21_RP-014-241400878-20260423-CC_DEL_2026